



Délibérations de l'Assemblée Plénière

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

Jeudi 11 mars 2021

à 9h30

en l'espace Juliette Gréco
sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses.

SEHV
8 rue d'Anguernaud - ZA Le Chatenet
87 410 LE PALAIS-SUR-VIENNE
sehv@sehv.fr - www.sehv.fr

 territoire
d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses.

Date de convocation : mercredi 3 mars 2021.

**Nombre de membres
en exercice : 66**

Ordre du jour

Ouverture de séance

2021-12 :

Motion contre le projet « Hercule » de restructuration du groupe Electricité de France (EDF).

COMMUNICATIONS

COM2021-05 :

Lauréats du Programme d'étude énergétique des bâtiments publics / ACTEE : Modification du programme de bâtiments sélectionnés par la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT.

COM2021-06 :

Ligne de trésorerie 2021.

FINANCES

2021-13 :

Comptes de gestion 2020 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE / Budget ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

2021-14 :

Comptes administratifs 2020 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE / Budget ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

2021-15 :

Affectations des résultats 2020 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE / Budget ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

2021-16 :

Budgets Primitifs 2021 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE / Budget ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

2021-17 :

Subvention au Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2021 par le Budget PRINCIPAL 2021.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE

Date : 18/03/2021

Qualité : President

Ordre du jour

1/2



2021-18 :

Subvention au Budget ANNEXE IRVE 2021 par le Budget PRINCIPAL 2021.

2021-19 :

AP 2020-01 : attribution de subventions.

2021-20 :

AP 2021-01 : attribution de subventions.

MARCHES PUBLICS

2021-21 :

Attribution du marché « Etudes et travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication ».

2021-22 :

Marché pour « La réalisation d'investigations complémentaires pour parfaire la connaissance des réseaux enterrés (sensibles ou non) situés dans l'emprise des travaux du SEHV » : autorisation donnée au Président de lancer le marché et de le signer.

ENERGIES

2021-23 :

Engagement du SEHV dans un projet de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt EUCALYPTUS.

2021-24 :

Programme de télégestion CEDRE : autorisation donnée au Président pour conventionner avec les membres (délégation de maîtrise d'ouvrage donnée au SEHV).

Ordre du jour

RESSOURCES HUMAINES

2021-25 :

Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.

2021-26 :

Création d'un poste d'ingénieur à compter du 1^{er} mai 2021.

2021-27 :

Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC : création d'un poste de technicien multigrades à compter du 19 avril 2021.

2021-28 :

Création d'un poste « Econome de flux » (sous réserve).

2021-29 :

Création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} août 2021.

2021-30 :

Création d'un poste d'ingénieur hors-classe à compter du 1^{er} avril 2021.

Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON.

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Votants : 43, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 8

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

**DELIBERATION
COM2021-05**

Objet :

**COMMUNICATION
LAUREATS DU PROGRAMME
D'ETUDES ENERGETIQUES
DES BATIMENTS PUBLICS /
ACTEE : MODIFICATION DU
PROGRAMME DE
BATIMENTS SELECTIONNES
PAR LA COMMISSION
TRANSITION ENERGETIQUE
ET CLIMAT.**

1/2

COMMUNICATION 2021-05

**LAUREATS DU PROGRAMME D'ETUDES ENERGETIQUES DES BATIMENTS
PUBLICS / ACTEE : MODIFICATION DU PROGRAMME DE BATIMENTS
SELECTIONNES PAR LA COMMISSION TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT.**

**Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies
Haute-Vienne expose :**

Vu la délibération 2020-08 du 23 janvier 2020 autorisant Le Président à signer la convention afférente à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CEDRE réalisé dans le cadre du programme ACTEE (« Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Energétique », relevant du programme CEE PRO-INNO-17) et initié par la FNCCR ;

Vu la délibération 2020-27 du 12 mars 2020 définissant les modalités de mise en œuvre du programme CEDRE ;

Vu la communication COM2021-04 du 21 janvier 2021 informant sur la liste des bâtiments retenus par la commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT.

Considérant que, suite à la communication de la liste des bâtiments à auditer aux lauréats, ceux-ci ont été invités à confirmer leur volonté de s'engager dans le programme ACTEE en leur rappelant les conditions de financement ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

**DELIBERATION
COM2021-05**

Objet :

COMMUNICATION

**LAUREATS DU
PROGRAMME D'ETUDES
ENERGETIQUES DES
BATIMENTS PUBLICS /
ACTEE : MODIFICATION
DU PROGRAMME DE
BATIMENTS
SELECTIONNES PAR LA
COMMISSION
TRANSITION
ENERGETIQUE ET CLIMAT.**

Publié le : 23 MARS 2021

2/2

Considérant les réponses des lauréats à savoir :

- ✓ 37 collectivités ont donné leur accord pour la réalisation des audits dans les conditions prévues pour un total de 62 audits ;
- ✓ 2 collectivités ont déclaré ne pas souhaiter donner suite pour un total de 2 audits.
- ✓ 1 collectivité demande de modifier le choix d'un de ses bâtiments pour 1 audit.

Monsieur Le Président précise les bâtiments qui ne font donc plus partie du programme, à savoir :

- ✓ COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT LIMOUSIN EN MARCHE pour le bâtiment scolaire de Nouic.
- ✓ COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN pour la cantine scolaire de Gorre.

Il précise également que :

- ✓ La demande de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT pour la commune de SAINT-MARTIN-TERRESSUS pour inclure la salle polyvalente dans le programme plutôt que la salle des fêtes est acceptée.

Monsieur Le Président informe que la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT a décidé de sélectionner deux bâtiments en remplacement des deux désistements, selon les critères déjà établis et dans l'ordre des grilles d'analyse du jury réunis le 30 novembre 2020, à savoir :

- Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN : le restaurant scolaire de Oradour-Sur-Vayres en remplacement de la cantine scolaire de Gorre.
- Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT LIMOUSIN EN MARCHE : la maison des loisirs de Saint-Sulpice-Les-Feuilles en remplacement du bâtiment scolaire de Nouic.

Monsieur le Président rappelle également que la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT a décidé :

- **D'ACCEPTER** la demande de la commune de Saint-Martin-Terressus, à savoir retenir la salle polyvalente à la place de la salle des fêtes.

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,
Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON.

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Votants : 43, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 8

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION COM2021-06

Objet : COMMUNICATION

LIGNE DE TRESORERIE 2021

1/2

COMMUNICATION 2021-06

LIGNE DE TRESORERIE 2021

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délégation consentie par l'Assemblée Plénière à Monsieur Le Président du SEHV par délibération 2020-56 pour « réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 500 000 € ».

Considérant qu'il s'avère indispensable de pouvoir couvrir les besoins ponctuels de liquidités du SEHV dans le cadre du financement des dépenses courantes ;

Considérant le volume des dépenses d'investissement à financer dans le cadre des travaux sur les réseaux de distribution et sur les réseaux de télécommunication et d'éclairage public ;

Considérant qu'il s'avère indispensable de préfinancer les travaux d'investissement avant d'avoir constaté le versement effectif des subventions accordées par les partenaires financiers institutionnels ou des fonds de concours des collectivités adhérentes ;

Considérant que le contrat de ligne de trésorerie actuel arrive à son terme le 4 avril 2021.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Monsieur Le Président informe qu'une consultation a été lancée auprès de 2 banques :

- ✓ La Caisse d'Epargne ;
- ✓ La Banque Postale.

Le résultat de cette consultation est joint en annexe.

Monsieur Le Président informe le Comité Syndical qu'a été retenue la proposition suivante :

Titulaire du contrat retenu : LA BANQUE POSTALE

Ligne de trésorerie interactive, dont les demandes de tirage ou de remboursement sont d'un montant minimum de 10 000 €, avec des mouvements à J+1 si la saisie est réalisée avant 16h30, sinon le mouvement est réalisé à J+2.

Montant : **2 000 000.00 €**

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.32%

*Commission de non utilisation : 0.00% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois.
Paiement des intérêts : mois civil*

Commission d'engagement : 0.10% soit 2 000.00 €

Base de calcul 30/360

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
COM2021-06**

Objet :

COMMUNICATION

**LIGNE DE TRESORERIE
2021**

Publié le : 23 MARS 2021

2/2

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210311-COM202106-DE

Assemblée plénière 11 mars 2021

Budget Principal

Ligne de trésorerie 2021

ANNEXE A LA DELIBERATION COM 2021-06

ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 MARS 2021

SEHV
nos énergies en commun

Envoyé en préfecture le 23/03/2021
 Reçu en préfecture le 23/03/2021
 Affiché le
 ID : 087-258708585-20210311-COM202106-DE

La trésorerie du Syndicat est soumise au rythme des versements
 Pour assurer le règlement des dépenses, la souscription d'une ligne
 Deux propositions de contrats vous sont soumises.

Montant 2 000 000 €

Banques	Taux proposé	BASE	FACTURATION	TIRAGE (T) / REMBOURSEM ENT	Commission d'engagement	Taux Com. de non utilisation	TIRAGE en ligne	Échéance de la proposition	Rang
CAISSE EPARGNE	FIXE	exact /360	MENSUELLE	Pas de minimum - T+R = J +1 avant 16h30 T possible J si virement BDF avant 11h	0.05% du montant soit 1000€	Taux fixe : 0,45% Com. de non- utilisation : 0.05% * (Encours moyen sur le mois - Montant LT)	J avant 11h ou J+1 avant si J avant 16h30	15/03/2021 - Mise en place 10 jours après accord- Sous réserve du Comité de Crédit	2
BANQUE POSTALE	FIXE	30/360	TRIMESTRIELLE	Par tranche 10 000 minimum	0.10% du montant soit 2000€	Taux fixe : 0,32% Commission de non- utilisation : NEANT	J+1 si demande avant 16h30	16/03/2021 - Mise en place 3 semaines après accord maxi 30/04/2021 Sous réserve du Comité de Crédit	1

15/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON.

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

**Présents : 39
Pouvoirs : 4**

**Voitants : 43, représentant
Secteur Centre : 7
Secteur Est : 3
Secteur Nord : 6
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 6
Conseil Départemental : 4
Limoges Métropole : 0**

DELIBERATION 2021-12

**Objet :
INSTITUTION**

**MOTION CONTRE LE PROJET
« HERCULE » DE
RESTRUCTURATION DU
GROUPE ELECTRICITE DE
FRANCE (EDF).**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Considérant le projet de restructuration du groupe Electricité De France (EDF) nommé projet « Hercule » connu à ce jour ;

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose de soumettre au vote de l'assemblée plénière du SEHV une motion contre le projet « Hercule » connu à ce jour afin de notifier le désaccord du Syndicat, Energies Haute-Vienne sur ce projet de restructuration.

Monsieur le Président fait lecture de la motion contre le projet « Hercule », annexé à la présente délibération.

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'ADOPTER** la motion contre le projet « Hercule » connu à ce jour, annexée à la présente délibération, afin de notifier le désaccord du Syndicat, Energies Haute-Vienne sur ce projet de restructuration.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion contre le projet « Hercule » connu à ce jour, annexée à la présente délibération, afin de notifier le désaccord du Syndicat, Energies Haute-Vienne sur ce projet de restructuration.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-12

Objet :

INSTITUTION

**MOTION CONTRE LE PROJET
« HERCULE » DE
RESTRUCTURATION DU
GROUPE ELECTRICITE DE
FRANCE (EDF).**

Publié le :

22 MARS 2021

Motion du Syndicat, Énergies Haute-Vienne contre le projet « Hercule »
Adoptée lors de l'Assemblée plénière du 11 mars 2021
Délibération 2021-12.

Vu le projet de réorganisation nommé projet « Hercule » en cours depuis avril 2019 ;

Le projet « Hercule », initié par le gouvernement à la demande de la Commission Européenne, est un projet de réorganisation se traduisant par la scission du groupe Electricité de France (EDF) en trois entités :

- ✓ EDF BLEU : une entreprise 100% publique dirigeant les centrales nucléaires et le réseau de transport.
- ✓ EDF VERT : une entreprise publique réunissant les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, cotée en bourse, elle attirerait les investisseurs privés
- ✓ EDF AZUR : une entreprise 100% publique dirigeant les activités hydroélectriques.

Une mise en péril du service public de l'énergie.

L'objectif affiché de ce projet est, entre autres, la meilleure rémunération de ses activités nucléaires. En effet, aujourd'hui, l'entreprise doit vendre son électricité nucléaire à un prix fixe (42 euros par Mégawattheure), en dessous de la valeur sur le marché européen en raison de la régulation.

Ce démantèlement doit aussi permettre à la structure endettée d'attirer des investisseurs privés pour financer son développement dans les énergies renouvelables ; le groupe EDF étant contraint aujourd'hui d'investir dans la modernisation de son parc nucléaire.

Une communication très trouble autour du projet, sans concertation avec les acteurs de l'énergie.

Comme l'a souligné Madame Barbara POMPILI lors d'une audition devant les députés à ce sujet le mercredi 4 février 2021 : « *Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de décrire un schéma précis de ce que sera cette réforme et ses impacts sur l'organisation interne du groupe EDF, pour une raison très simple : les négociations avec la Commission Européenne sont toujours en cours* ».

Monsieur Jean Bernard LEVY, PDG du groupe EDF, auditionné lui-même le 10 février 2021 par les sénateurs, a admis ne pas avoir toutes les réponses sur un projet en cours de négociation entre l'Etat et la Commission Européenne.

Les craintes du Syndicat, Energies Haute-Vienne, acteur essentiel de l'énergie sur le territoire, sont les suivantes :

- ✓ La hausse du prix de l'électricité à des fins, notamment, de meilleure rémunération du groupe EDF, aujourd'hui lourdement endetté, mettant en danger le volet social de la fourniture de l'électricité comme bien de première nécessité.
- ✓ La renégociation du mécanisme Arenh (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) qui oblige EDF à vendre à ses concurrents à prix fixe une part de l'électricité produite par ses centrales nucléaires.
- ✓ L'ouverture du capital « vert » à hauteur de 35 % qui interpelle quant au maintien des investissements sur le réseau d'électricité et sur la qualité de la distribution sur tout le territoire mettant à mal la couverture péréquée de l'énergie en France.
- ✓ L'ouverture à l'actionariat privé mettant en péril le modèle actuel basé sur le monopole d'ENEDIS qui place les autorités concédantes comme un acteur indispensable au contrôle de l'opérateur national ; ce contrôle est clairement remis en cause.

En tant qu'autorité concédante, et dans le prolongement de la motion adoptée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et de Régies (FNCCR), le SEHV exprime son inquiétude sur le contenu du projet de restructuration du groupe EDF.

Le Syndicat, Energies Haute-Vienne :

S'oppose :

- Au projet « Hercule ».

Adopte, à l'unanimité de ses membres :

- La motion contre le projet de restructuration dénommé « Hercule » d'Electricité de France (EDF) comme présenté ce jour.

En demandant

- La concertation avec les autorités concédantes sur ledit projet, s'il devait être maintenu.
- La préservation du service public de l'énergie dans son intégralité.
- La prise en compte de l'intérêt général sur les logiques financières sur une activité essentielle qu'est l'énergie de nos territoires dans un modèle de transition écologique et sociale.
- La préservation de la cohésion territoriale, économique et sociale autour de la transition écologique.
- La sécurisation de la distribution de l'énergie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON.

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs : 4
Votants : 43, représentant
Secteur Centre : 7
Secteur Est : 3
Secteur Nord : 6
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 6
Conseil Départemental : 4
Limoges Métropole : 0
DELIBERATION
N° 2021-13
Objet : FINANCES
COMPTES DE GESTION 2020
BUDGET PRINCIPAL,
BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE
BUDGET ANNEXE IRVE
1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4 ;

Vu les comptes de gestion du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE établis par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale pour l'année 2020 ;

Vu les projets de comptes administratifs 2020 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE établis au titre de cette même année 2020.

Considérant que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que, par conséquent, ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs ;

Considérant le détail des réalisations 2020 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE ;

Considérant que les résultats des comptes administratifs 2020 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du

Signé par **Georges DARGENTOLLE**
Date : 18/03/2021
Qualité : Président



**Nombre d'élus en
exercice : 66**

budget ANNEXE IRVE sont concordants avec les résultats des comptes de gestion 2020 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE ;

Considérant les pages de résultats des comptes de gestion provisoires présentés par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale pour l'année 2020 concernant le budget PRINCIPAL, le budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et le budget ANNEXE IRVE jointes en annexe à ce présent rapport.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE.

**DELIBERATION
N° 2021-13**

**Objet :
FINANCES**

**COMPTES DE GESTION
2020 :**

BUDGET PRINCIPAL

**BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC**

**BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE**

BUDGET ANNEXE IRVE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion du budget PRINCIPAL établi par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale au titre de l'exercice 2020.
- **ADOpte** le compte de gestion du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC établi par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale au titre de l'exercice 2020.
- **ADOpte** le compte de gestion du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE établi par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale au titre de l'exercice 2020.
- **ADOpte** le compte de gestion du budget ANNEXE IRVE établi par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale au titre de l'exercice 2020.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Publié le :
22 MARS 2021

087014

TRÉS. LIMOGES MUNICIPALE

04100 - ASYMIK SYND ENERGIES HTE VIENN

ANNEXE A LA DELIBERATION 2021-13 ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 MARS 2021



COMPTES BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	34 526 264,34	13 406 252,29	47 932 516,63
Titres de recettes émis (b)	11 734 492,29	7 467 245,67	19 201 737,96
Réductions de titres (c)	172 512,71	12 586,51	185 099,22
Recettes nettes (d = b - c)	11 561 979,58	7 454 659,16	19 016 638,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	34 526 264,34	13 406 252,29	47 932 516,63
Mandats émis (f)	12 798 932,94	4 024 398,49	16 823 331,43
Annulations de mandats (g)	33 693,08	33 877,87	67 570,95
Dépenses nettes (h = f - g)	12 765 239,86	3 990 520,62	16 755 760,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 464 138,54	2 260 878,26
(h - d) Déficit	1 203 260,28		

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-8 234 397,72		-1 203 260,28		-9 437 658,00
Fonctionnement	7 894 157,58	1 081 641,99	3 464 138,54		10 276 654,13
TOTAL I	-340 240,14	1 081 641,99	2 260 878,26		838 996,13
II - Budgets des services à caractère administratif					
04101-ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL					
Investissement					
Fonctionnement	2 261 027,92		159 161,77		2 420 189,69
Sous-Total	2 261 027,92		159 161,77		2 420 189,69
04103-IRVE SEHV					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	2 261 027,92		159 161,77		2 420 189,69
III - Budgets des services à					

087014

TRES. LIMOGES MUNICIPALE



04100 - ASYMMIX SYND ENERGIES HTE VIENN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
caractère industriel					
et commercial					
04102-PROD ENERGIE PHOTOVOLT S					
Investissement	23 063,60		3 294,80		26 358,40
Fonctionnement			0,20		0,20
Sous-Total	23 063,60		3 295,00		26 358,60
TOTAL III	23 063,60		3 295,00		26 358,60
TOTAL I + II + III	1 943 851,38	1 081 641,99	2 423 335,03		3 285 544,42

04101 - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL SEHV

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		4 040 027,92	4 040 027,92
Titres de recettes émis (b)		1 872 260,60	1 872 260,60
Réductions de titres (c)		82 624,49	82 624,49
Recettes nettes (d = b - c)		1 789 636,11	1 789 636,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		4 040 027,92	4 040 027,92
Mandats émis (f)		1 967 944,07	1 967 944,07
Annulations de mandats (g)		337 469,73	337 469,73
Dépenses nettes (h = f - g)		1 630 474,34	1 630 474,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		159 161,77	159 161,77
(h - d) Déficit			

087014

TRES. LIMOGES MUNICIPALE



04101 - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL SEHV

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNELS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL SEHV					
Investissement					
Fonctionnement	2 261 027,92		159 161,77		2 420 189,69
Sous-Total	2 261 027,92		159 161,77		2 420 189,69
TOTAL II	2 261 027,92		159 161,77		2 420 189,69
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 261 027,92		159 161,77		2 420 189,69

087014

TRES. LIMOGES MUNICIPALE



04102 - PROD ENERGIE PHOTOVOLT SEHV

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
 Reçu en préfecture le 22/03/2021
 Affiché le
 ID : 087-258708585-20210311-202113-DE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 358,60	3 337,56	29 696,16
Titres de recettes émis (b)	3 294,80	3 337,56	6 632,36
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 294,80	3 337,56	6 632,36
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		3 337,56	3 337,56
Mandats émis (f)		3 337,36	3 337,36
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		3 337,36	3 337,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 294,80	0,20	3 295,00
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNELS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PROD ENERGIE PHOTOVOLT SEHV					
Investissement	23 063,60		3 294,80		26 358,40
Fonctionnement			0,20		0,20
Sous-Total	23 063,60		3 295,00		26 358,60
TOTAL III	23 063,60		3 295,00		26 358,60
TOTAL I + II + III	23 063,60		3 295,00		26 358,60

087014

TRES. LIMOGES MUNICIPALE



04103 - IRVE SEHV

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210311-202113-DE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	612 000,00	5 090,00	617 090,00
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	612 000,00	5 090,00	617 090,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

087014

TRES. LIMOGES MUNICIPALE



04103 - IRVE SEHV

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
 Reçu en préfecture le 22/03/2021
 Affiché le
 ID : 087-258708585-20210311-202113-DE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
IRVE SEHV					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON.

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Voitants : 43, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 8

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-14

**Objet : FINANCES
COMPTES ADMINISTRATIFS
2020 :
BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE
BUDGET ANNEXE IRVE**

1/2

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée que le délégué doyen d'âge du Comité Syndical, Monsieur Jean-Pierre CHALARD, soit désigné Président de séance pour la présente délibération où sont à débattre les comptes administratifs 2020 du SEHV.

Monsieur Le Président, Georges DARGENTOLLE, cède la Présidence de la séance à Monsieur Jean-Pierre CHALARD et quitte la salle de l'assemblée.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du SEHV présidant la Commission Administration et Finances, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4 ;

Vu les comptes de gestion du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE établis par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale pour l'année 2020 ;

Vu les projets de comptes administratifs 2020 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE établis au titre de cette même année 2020.

Nombre d'étus en
exercice : 66

**DELIBERATION
N° 2021-14**

Objet :

FINANCES

**COMPTES
ADMINISTRATIFS
2020 :**

BUDGET PRINCIPAL

**BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC**

**BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE**

BUDGET ANNEXE IRVE

du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE présentées à l'assemblée et jointes au présent rapport ;

Considérant les pages de résultats des comptes administratifs provisoires pour l'année 2020 concernant le budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE ;

Monsieur Jean-Pierre CHALARD, Président de séance propose, hors la présence de Monsieur Le Président du SEHV aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'adoption des comptes administratifs 2020 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE, comptes dont les résultats recourent exactement les écritures de Monsieur Le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte, hors la présence de Monsieur Le Président du SEHV, le compte administratif 2020 du budget PRINCIPAL** présenté ce jour.
- **ADOpte, hors la présence de Monsieur Le Président du SEHV, le compte administratif 2020 du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC** présenté ce jour.
- **ADOpte, hors la présence de Monsieur Le Président du SEHV, le compte administratif 2020 du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE** présenté ce jour.
- **ADOpte, hors la présence de Monsieur Le Président du SEHV, le compte administratif 2020 du budget ANNEXE IRVE** présenté ce jour.

A l'issue du présent rapport, Monsieur Jean-Pierre CHALARD rend la présidence de la séance à Monsieur Le Président Georges DARGENTOLLE.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021.*

**Le Président de séance du
Syndicat, Energies Haute-Vienne,**

Monsieur Jean-Pierre CHALARD



Publié le :

22 MARS 2021

2/2



Assemblée plénière

11 mars 2021

Comptes Administratifs 2020 Provisoires

- Budget annexe n°1 du SEHV:
Service entretien Eclairage Public

CA 2020 - Provisoire

Budget Annexe Eclairage Public du SEHV: Compte administratif provisoire - CA 2020

	2019	2020		
	Ordonné	Voté	Ordonné	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 295 523,08	3 878 577,92	1 471 932,05	37,95%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	92 074,08	94 450,00	91 811,78	97,21%
65 - Autres charges de gestion courante	80 663,30	67 000,00	66 730,51	99,60%
Total Dépenses	1 468 260,46	4 040 027,92	1 630 474,34	40,36%

	2019	2020		
	Ordonné	Voté	Ordonné	Réalisé
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	292 789,15	323 500,00	190 347,53	58,84%
74 - Dotations et participations	1 536 684,61	1 455 000,00	1 598 732,10	109,88%
75 - Autres produits de gestion courante	628,21	500,00	556,48	111,30%
Total Recettes hors virement	1 830 101,97	1 779 000,00	1 789 636,11	100,60%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 858 854,76	2 261 027,92	2 261 027,92	100,00%
Total Recettes	3 688 956,73	4 040 027,92	4 050 664,03	100,26%

- Budget annexe n°2 du SEHV:
Production photovoltaïque – SEHV

CA 2020 - Provisoire

Budget Annexe Production photovoltaïque du SEHV: Compte administratif provisoire - CA 2020

		CA2019	2020		
		Ordonnancé	voté	Ordonnancé	Réalisé
Fonctionnement					
Dépenses	6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,)	41,62	42,56	42,56	100%
	6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 294,80	3 295,00	3 294,80	100%
TOTAL DEPENSES		3 336,42	3 337,56	3 337,36	100%
Recettes	701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	2 828,54	2 636,92	2 636,92	100%
	74 - Subventions d'exploitation	507,88	700,64	700,64	100%
	002 affectation provisoire des résultats report SF	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT		3 336,42	3 337,56	3 337,56	100%
TOTAL RECETTES		3 336,42	3 337,56	3 337,56	100%

		CA2019	2020		
		Ordonnancé	voté	Ordonnancé	Réalisé
Investissement					
Dépenses		0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES		0,00	0,00	0,00	
Recettes	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 769,00	23 063,60	23 063,60	100%
	28253 - Installations à caractère spécifique	3 294,80	3 295,00	3 294,80	100%
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT		3 294,80	3 295,00	3 294,80	100%
TOTAL RECETTES		23 063,80	26 358,60	26 358,40	

- Budget annexe n°3 du SEHV:

IRVE – SEHV

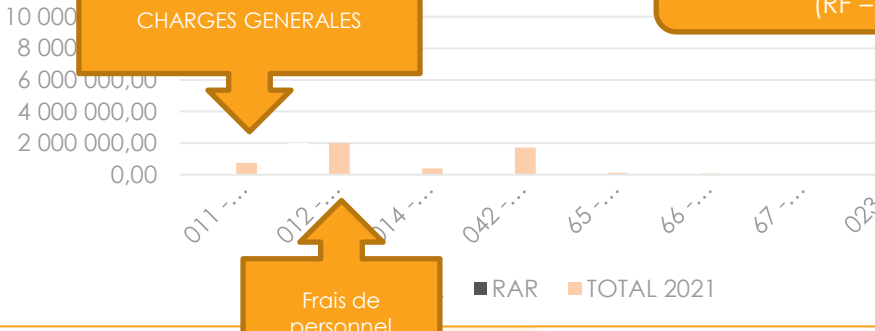
CA 2020 - Provisoire

Fonctionnement						
				Voté	Ordonné	Réalisé
Dépenses						
F	D	011 - Charges à caractère général	60612 - Energie - Electricité	2 715	0	0,00%
F	D	011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de gestion	1 375	0	0,00%
F	D	011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services	1 000	0	0,00%
Total Dépenses				5 090	0	0,00%
Recettes						
F	R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70388 / 70688 Autres redevance et recettes diverses / prestations de service	300	0	0,00%
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	7552 subvention Bp==> ba irve	4 790	0	0,00%
Total Recettes				5 090	0	0,00%
investissement						
Dépenses						
I	D	21 - Immobilisations corporelles	2111 - achat terrain	6 000	0	0,00%
I	D	23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	606 000	0	0,00%
Total Dépenses				612 000	0	0,00%
Recettes						
I	R	13 - Subventions d'investissement	1321 - région	98 000	0	0,00%
I	R	13 - Subventions d'investissement	1328 - Autres	61 380	0	0,00%
I	R	13 - Subventions d'investissement	13148 subvention transférable Bp==> ba irve	452 620	0	0,00%
Total Recettes				612 000	0	0,00%

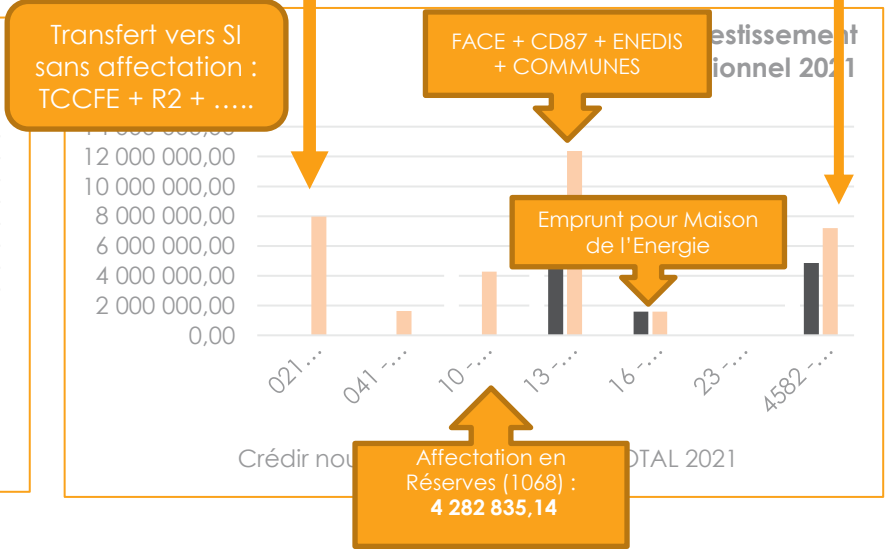
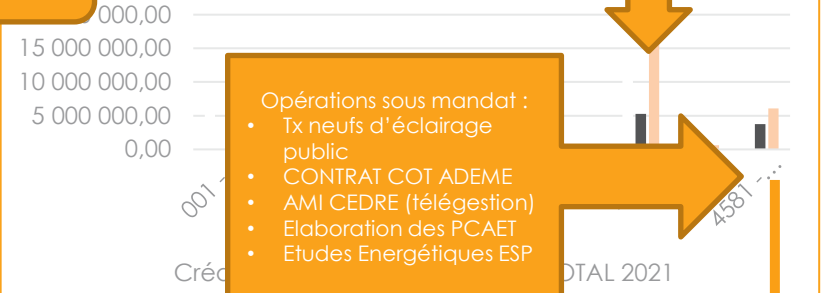
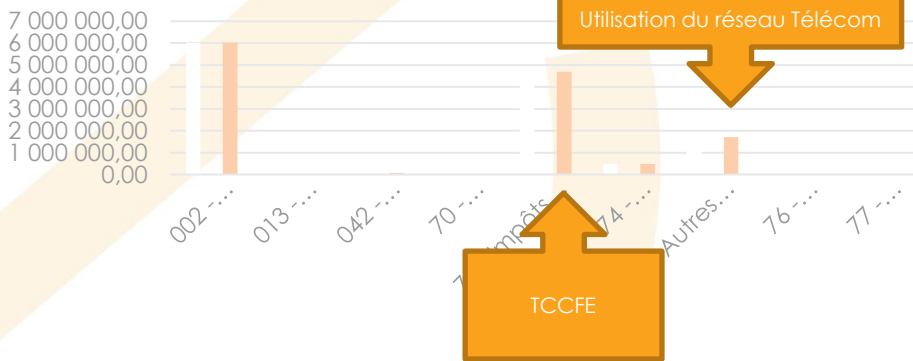
BUDGET PRINCIPAL

CA 2020 - Provisoire

Dépenses de fonctionnement prévisionnel 2021



Recettes de fonctionnement prévisionnel 2021



Budget Principal du SEHV
Compte Administratif provisoire du SEHV
Section de fonctionnement - CA 2020

chapitre	2019		2020		
	Ordonnancé	Voté	Ordonnancé	Charges rattachées	Réalisé
011 - Charges à caractère général	515 384,43	695 200,00	327 073,22	19 756,20	49,89%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 752 092,48	1 808 700,00	1 690 185,04	538,27	93,48%
014 - Atténuations de produits	348 948,23	400 000,00	316 536,35		79,13%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 494 262,18	1 545 000,00	1 543 380,56		99,90%
65 - Autres charges de gestion courante	40 411,13	48 490,25	37 179,11		76,67%
66 - Charges financières	60 853,64	63 950,10	46 783,94	8 024,29	85,70%
67 - Charges exceptionnelles	11 360,22	10 200,64	1 063,64		10,43%
Dépenses de fonctionnement hors virement	4 223 312,31	4 571 540,99	3 962 201,86	28 318,76	87,29%
023 VIREMENT SF==> SI	7 384 590,75	8 834 711,30			0,00%
Dépenses de fonctionnement	11 607 903,06	13 406 252,29	3 962 201,86	28 318,76	29,77%

chapitre	2019		2020		
	Ordonnancé	Voté	Ordonnancé	Produits rattachés	Réalisé
013 - Atténuations de charges	41 044,78	22 000,00	29 460,30	722,50	137,19%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 472,18	72 000,00	70 068,74		97,32%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	17 050,00	22 045,60		129,30%
73 - Impôts et taxes	5 384 080,88	4 092 574,66	5 329 099,27		130,21%
74 - Dotations et participations	154 014,26	504 589,28	107 322,70		21,27%
75 - Autres produits de gestion courante	1 761 331,93	1 879 262,76	1 886 511,69		100,39%
76 - Produits financiers	356,10	260,00	249,27		95,87%
77 - Produits exceptionnels	76 101,76	6 000,00	9 179,09		152,98%
Recettes de fonctionnement hors virement	7 472 401,89	6 593 736,70	7 453 936,66	722,50	113,06%
002 - affectation provisoire des résultats report SF	4 645 068,00	6 812 515,59	6 812 515,59		100,00%
Recettes de fonctionnement	12 117 469,89	13 406 252,29	14 266 452,25	722,50	106,42%

Budget Principal du SEHV
Compte Administratif provisoire du SEHV
Section d'investissement - CA 2020

chapitre	2019		2020		
	Ordonnancé	Voté	Ordonnancé	RAR	Réalisé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 472,18	72 000,00	70 068,74	0,00	97,32%
041 - Opérations patrimoniales	3 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
13 - Subventions d'investissement	4 857,76	11 000,00	0,00	0,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	549 418,64	624 418,84	624 418,64	0,00	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	4 128,10	115 136,60	9 739,80	3 192,60	8,46%
204 - Subventions d'équipement versées	821 666,15	1 454 485,01	338 867,48	0,00	23,30%
21 - Immobilisations corporelles	7 789,04	82 475,20	44 873,15	18 254,20	54,41%
23 - Immobilisations en cours	10 238 172,91	16 875 951,59	8 853 829,68	3 949 737,29	52,46%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	614 400,00	614 400,00	0,00	100,00%
4581 - Opérations sous mandat	2 739 912,20	6 441 999,38	2 209 042,37	3 731 198,97	34,29%
Dépenses d'investissement hors virement	14 425 415,98	26 291 866,62	12 765 239,86	7 702 383,06	48,55%
001 - affectation provisoire des résultats Report SI	6 192 923,23	8 234 397,72	8 234 397,72	0,00	100,00%
Dépenses d'investissement	20 618 339,21	34 526 264,34	20 999 637,58	7 702 383,06	60,82%

chapitre	2019		2020		
	Ordonnancé	Voté	Ordonnancé	RAR	Réalisé
041 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 494 262,18	1 545 000,00	1 543 380,56	0,00	99,90%
041 - Opérations patrimoniales	3 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 293 605,02	1 082 841,99	1 084 457,88	0,00	100,15%
13 - Subventions d'investissement	3 683 131,54	13 950 800,84	6 487 093,00	6 658 385,15	46,50%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00%
23 - Immobilisations en cours	50 690,71	25 000,00	56 173,44	3 543,51	224,69%
4582 - Opérations sous mandat	2 858 253,04	7 487 910,21	2 390 874,70	4 598 019,68	31,93%
Recettes d'investissement hors virement	12 383 941,49	25 691 553,04	11 561 979,58	12 859 948,34	45,00%
021 VIREMENT SF==> SI	7 384 590,75	8 834 711,30			0,00%
Recettes d'investissement	19 768 532,24	34 526 264,34	11 561 979,58	12 859 948,34	33,49%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON.

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Voitants : 42, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 2

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 8

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-15

Objet : FINANCES

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020
BUDGET PRINCIPAL 2021
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC 2021
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE 2021
BUDGET ANNEXE IRVE 2021**

1/4

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L2311-5 du CGCT, précisant, entre autres, que « *Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.* »

« *Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.* »

Considérant les concordances des résultats du Budget PRINCIPAL, du Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE établis entre les services du Syndicat, Energies Haute-Vienne et la Trésorerie Limoges Municipale chargée de la gestion des comptes du SEHV ;

Considérant les présentations et l'adoption des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020 du Budget PRINCIPAL, du Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE faites en début de séance de cette même réunion ;

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President**

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Monsieur Dominique BAUDEMONT propose au Comité Syndical d'affecter les résultats 2020, aux différents budgets primitifs 2021, dans les conditions suivantes :

▪ **BUDGET PRINCIPAL 2021 :**

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	6 812 515,59 €
Déficit d'investissement antérieur reporté :	8 234 397,72 €

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 :</u>	
Solde d'exécution de l'exercice :	-1 203 260,28 €

<u>Restes à réaliser au 31/12/2020 :</u>	
Dépenses d'investissement :	7 702 383,06 €
Recettes d'investissement :	12 859 948,34 €

Objet :

Solde d'investissement :	5 157 565,28 €
--------------------------	----------------

FINANCES

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020**

<u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	-9 437 658,00 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	5 157 565,28 €

Besoin de financement :	-4 280 092,72 €
-------------------------	-----------------

BUDGET PRINCIPAL 2021

**BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC 2021**

<u>Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2020 :</u>	
Résultat de l'exercice :	3 464 138,54 €
Résultat antérieur reporté :	6 812 515,59 €

Total résultat à affecter :	10 276 654,13 €
-----------------------------	-----------------

**BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE 2021**

<u>Proposition d'affectation des résultats au BP 2021 :</u>	
Affectation en réserve sur le compte 1068 :	4 280 092,72 €
Report du solde d'exécution de la Section	

**BUDGET ANNEXE IRVE
2021**

D'investissement sur le compte 001 :	- 9 437 658,00 €
Report en SF sur le compte 002 :	5 996 561,41 €

▪ **BUDGET ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021 :**

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	2 261 027,92 €
--	----------------

<u>Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2020 :</u>	
Résultat de l'exercice :	159 161,77 €

<u>Proposition d'affectation des résultats au Budget annexe EP 2021 :</u>	
Report en SF sur le compte 002 :	2 420 189,69 €

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

▪ **BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2021 :**

Résultat section de fonctionnement 31/12/2020 :	0,20 €
Résultat de l'exercice 2020 :	0,20 €
Solde d'exécution section investissement 31/12/2020 :	3 294,80 €
Solde d'exécution cumulé :	26 358,40 €
<u>Reste à réaliser au 31/12/2020 :</u>	
Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
<u>Proposition d'affectation des résultats au Budget annexe PHOTOVOLTAIQUE 2021 :</u>	
Report en SI sur le compte 001 :	26 358,40 €
Report en SF sur le compte 002 :	0,20 €

**DELIBERATION
N° 2021-15**

Objet :

FINANCES

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020**

BUDGET PRINCIPAL 2021

**BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC 2021**

**BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE 2021**

**BUDGET ANNEXE IRVE
2021**

▪ **BUDGET ANNEXE IRVE 2021 :**

Le budget annexe n'ayant pas fait l'objet d'exécution, il n'y a pas de proposition d'affectation des résultats au Budget annexe IRVE 2021.

Monsieur BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 du budget PRINCIPAL telle que proposée ci-dessus.
- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC telle que proposée ci-dessus.
- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats 2020 de l'exercice du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE telle que proposée ci-dessus.
- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats 2020 de l'exercice du budget ANNEXE IRVE telle que proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 du budget PRINCIPAL telle que proposée ci-dessus.

3/4

- **ADOpte** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC telle que proposée ci-dessus.
- **ADOpte** l'affectation définitive des résultats 2020 de l'exercice du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE telle que proposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
N° 2021-15**

Objet :

FINANCES

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020**

BUDGET PRINCIPAL 2021

**BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC 2021**

**BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE 2021**

**BUDGET ANNEXE IRVE
2021**

Publié le :

22 MARS 2021

4/4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-16

Objet : FINANCES

BUDGET PRIMITIFS 2021

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE

**ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC**

BUDGET ANNEXE

PRODUCTION ENERGIE

PHOTOVOLTAÏQUE

BUDGET ANNEXE IRVE

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4

Vu les projets de budgets primitifs du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC et du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et du budget ANNEXE IRVE pour l'année 2021.

Considérant que la Commission des finances, lors de sa réunion du 3 février 2021 puis le bureau lors de sa réunion du 25 février 2021, ont procédé, dans le respect du rapport d'orientation budgétaire préalablement, à l'examen des prévisions budgétaires 2021 pour ces mêmes budgets ;

Considérant les détails des prévisions 2021 pour le budget PRINCIPAL, le budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et le budget ANNEXE IRVE annexés à la présente délibération ;

Monsieur Le Vice-Président propose de débattre des projets des budgets primitifs 2021 pour le budget PRINCIPAL, le budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et le budget ANNEXE IRVE.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

**DELIBERATION
N° 2021-16**

Objet : FINANCES

**BUDGET PRIMITIFS 2021
BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE
BUDGET ANNEXE IRVE**

Monsieur BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le budget PRINCIPAL.
- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC.
- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.
- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le budget ANNEXE IRVE telle que proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2021 pour le budget PRINCIPAL.
- **ADOpte** le budget primitif 2021 pour le budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC.
- **ADOpte** le budget primitif 2021 pour le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.
- **ADOpte** le budget primitif 2021 pour le budget ANNEXE IRVE.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Publié le :
22 MARS 2021

2/2



Assemblée plénière

11 mars 2021

Budgets primitifs 2021

Propositions

Budget Eclairage public

Budget primitif 2021

	2020	2021 Proposition		
	Voté	Report	Crédits nouveaux	Total 2021
011 - Charges à caractère général	3 878 577,92	65 827,81	3 985 269,69	4 051 097,50
012 - Charges de personnel et frais assimilés	94 450,00		95 050,00	95 050,00
65 - Autres charges de gestion courante	67 000,00		53 042,50	53 042,50
Total Dépenses	4 040 027,92	65 827,81	4 133 362,19	4 199 190,00

	2020	2021 Proposition		
	Voté	Report	Crédits nouveaux	Total 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	323 500,00	78 742,04	244 758,27	323 500,31
74 - Dotations et participations	1 455 000,00	982,18	1 454 017,82	1 455 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	500,00		500,00	500,00
Total Recettes hors virement	1 779 000,00	79 724,22	1 699 276,09	1 779 000,31
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 261 027,92		2 420 189,69	2 420 189,69
Total Recettes	4 040 027,92	79 724,22	4 119 465,78	4 199 190,00

Budget Photovoltaïque

Budget primitif 2021

PROPOSITION DE BUDGET 2021

nc

	2020	Proposition 2021
	voté	Crédits nouveaux
Fonctionnement		
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,)	42,56	100,20
6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 295,00	3 295,00
TOTAL DEPENSES	3 337,56	3 395,20
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	2 636,92	2 700,00
74 - Subventions d'exploitation	700,64	695,00
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT	3 337,56	3 395,00
002 affectation provisoire des résultats report SF	0,00	0,20
TOTAL RECETTES	3 337,56	3 395,20
Investissement		
	0,00	-
TOTAL DEPENSES	0,00	-
28253 - Installations à caractère spécifique	3 295,00	3 295,00
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT	3 295,00	3 295,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 063,60	26 358,40
TOTAL RECETTES	26 358,60	29 653,40

BUDGET

Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)

Budget Primitif 2021

Fonctionnement		
Dépenses		2021 Proposition
011 - Charges à caractère général	60612 - Energie - Electricité	12 000,00
011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de gestion	2 500,00
011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services	5 000,00
Total Dépenses		19 500,00
Recettes		2021 Proposition
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70388 / 70688 Autres redevance et recettes diverses / prestations de service	6 600,00
75 - Autres produits de gestion courante	7552 subvention Bp==> ba irve	12 900,00
Total Recettes		19 500,00

Investissement

Dépenses

2021
Proposition

21 - Immobilisations corporelles	2111 - achat terrain	21SHIRVE	6 000,00
	2158 Fourniture et pose	21SHIRVE	358 794,00
	21788 Fourniture et pose	21CIRVE	34 200,00
23 - Immobilisations en cours	2315 Aménagement	21SHIRVE	278 213,00
	2317 Aménagement	21CIRVE	60 000,00
Total Dépenses			737 207,00

Recettes

2021
Proposition

13 - Subventions d'investissement	13148 - Communes	21CIRVE	94 200,00
13 - Subventions d'investissement	1321 - région	21SHIRVE	98 000,00
13 - Subventions d'investissement	1328 - Autres	21SHIRVE	133 200,00
15 - Subventions d'investissement	13148 subvention transférable Bp==> ba irve		411 807,00
Total Recettes			737 207,00

Budget Principal

Budget primitif 2021

Recettes 2021



73 - TCCFE :4 976 557 €

Autres recettes

75 - Redevance concession R1+R2 : ..1 340 900€

74 - Subvention sur projets Energie :275 450 €



042 - Amortissements Subventions :.....77 000€



74 - Adhésions :163 920 €

Dépenses 2021

Montant d'équilibre : **13 665 968,00**



011 -Etudes énergétiques

CEDRE :164 775€

PCAET Accompagnement EPCI : ...24 000 €



66 -Charges financières :

Intérêts emprunt :71 000 €

intérêts Ligne Trésorerie : .6 000 €

Autres frais :4 000 €



011 - Contrôle Concession + observations Linky + AMO groupements :

.....113 500 €



Charges fiscales :

011 - Taxes foncière :..... 16 000 €

014 - Reversement TCCFE:400 000 €

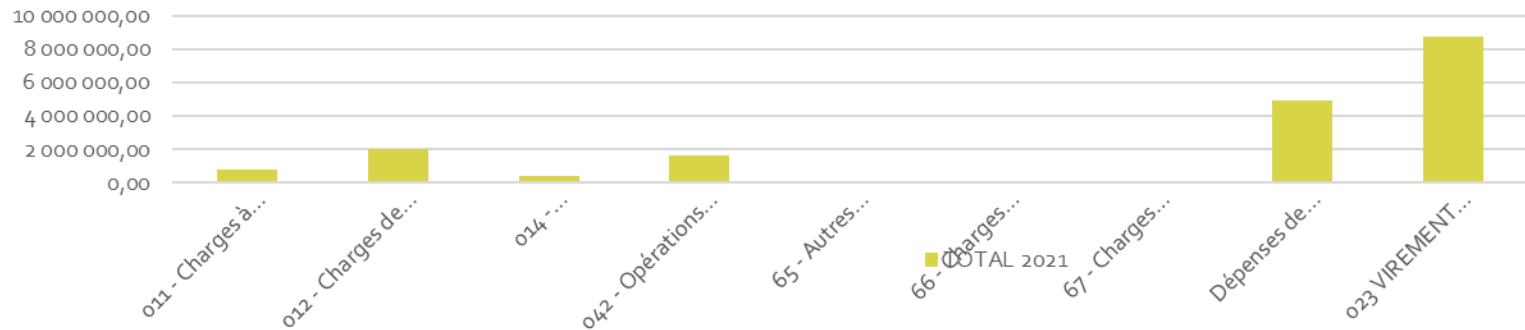
011 - Documentation, adhésions et données :

.....75 300€

042 -Amortissements :..... 1 724 660 €

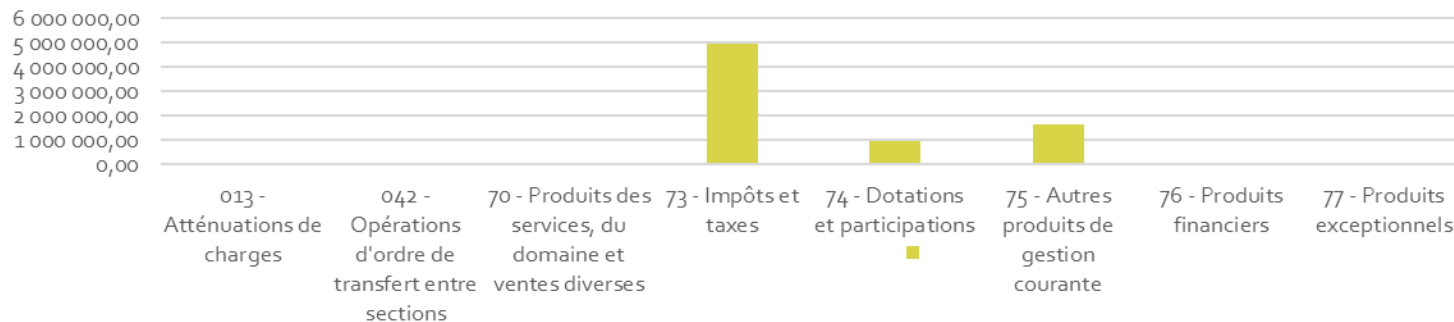
011 + 012 - Fonctionnement
SEHV :2 438 200 €

DEPENSES	2020	Proposition 2021
	Voté	TOTAL 2021
011 - Charges à caractère général	695 200,00	744 435,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 808 700,00	1 963 200,00
014 - Atténuations de produits	400 000,00	400 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 545 000,00	1 635 880,00
65 - Autres charges de gestion courante	48 490,25	110 400,00
66 - Charges financières	63 950,10	82 263,00
67 - Charges exceptionnelles	10 200,64	10 295,00
Dépenses de fonctionnement hors virement	4 571 540,99	4 946 473,00
023 VIREMENT SF==> SI	8 834 711,30	8 719 495,00
Dépenses de fonctionnement	13 406 252,29	13 665 968,00

 Dépenses de fonctionnement
prévisionnel 2021


RECETTES	2020		Proposition 2021	
	Voté	Crédits nouveaux	Report	TOTAL 2021
013 - Atténuations de charges	22 000,00	22 000,00	0	22 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00	83 000,00	0	83 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 050,00	11 000,00	0	11 000,00
73 - Impôts et taxes	4 092 574,66	4 976 556,77	0	4 976 556,77
74 - Dotations et participations	504 589,28	937 214,96	0	937 214,96
75 - Autres produits de gestion courante	1 879 262,76	1 632 974,86	0	1 632 974,86
76 - Produits financiers	260,00	360,00	0	360,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	6 300,00	0	6 300,00
Recettes de fonctionnement hors virement	6 593 736,70	7 669 406,59	0,00	7 669 406,59
002 - affectation provisoire des résultats report SF	6 812 515,59	5 996 561,41	0,00	5 996 561,41
Recettes de fonctionnement	13 406 252,29	13 665 968,00	0,00	13 665 968,00

Recettes de fonctionnement
prévisionnel 2021



Recettes 2021



13 - Autres recettes

FACE :7 859 430 €
 ENEDIS : 1 205 287 €
 FNCCR :32 250 €
 ORANGE : 1 365 400 €



021 - Versement de la section de
 fonctionnement :8 719 495 €

16 - Emprunt Maison énergie : 1 600 000 €

13 - Participations de adhérents :110 894 €

13 - Dotation CD87 (RAR inclus) : 1 220 000 €

Montant d'équilibre : **35 433 975,00**

Dépenses 2021



23 - Travaux concession :

EFF : 6 118 826 €
 EXT : 1 683 606 €
 LOT : 89 738 €
 MOD : 1 945 968 €
 REN : 3 186 770 €



16- Emprunts : 755 431 €

23- MAISON ENERGIE : 1 604 035 €

26 - SEML ELINA :614 400 €

204 - IRVE :411 807 €

23 - Travaux télécom :2 174 030€

204 - Subventions aux adhérents (travaux neufs et études)

Travaux :396 250 €
 Eclairage public : ... 231 300 €
 EP SDMO :30 000 €
 Etudes ESP :118 200 €

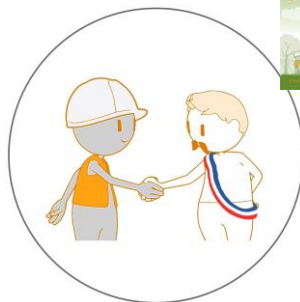


21- Renouvellement Véhicules (4) : ...100 000€



**Travaux Eclairage
Public : 2 917 530 €**

Crédits nouveaux : 2 661 880,00



Etudes énergétiques :220 606 €



AMI CEDRE :72 000 €



**ADEME Fonds de chaleur (gestion des aides)
2018-2020 :622 415 €
2020-2023 :2 062 140 €**

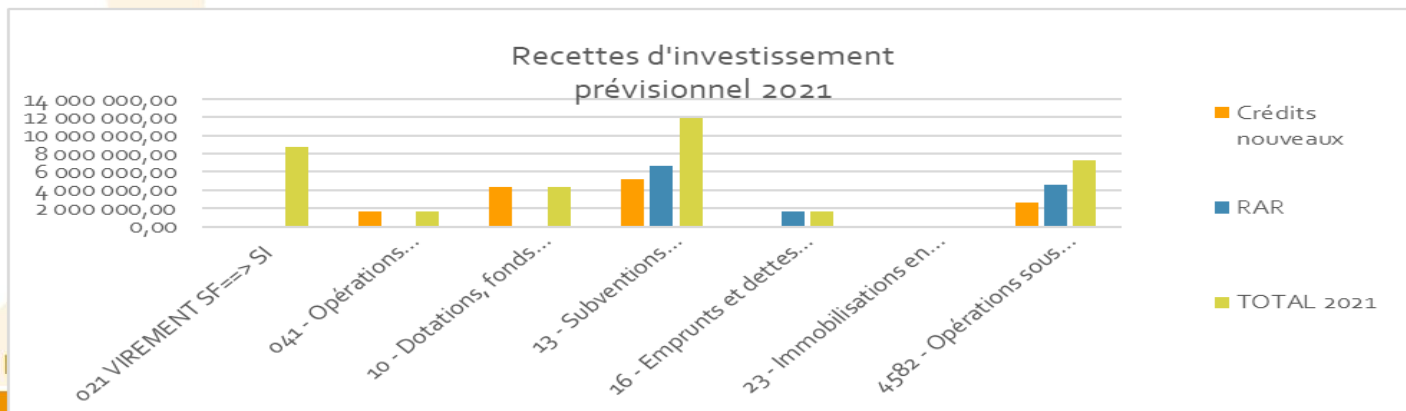


PCAET :142 800 €

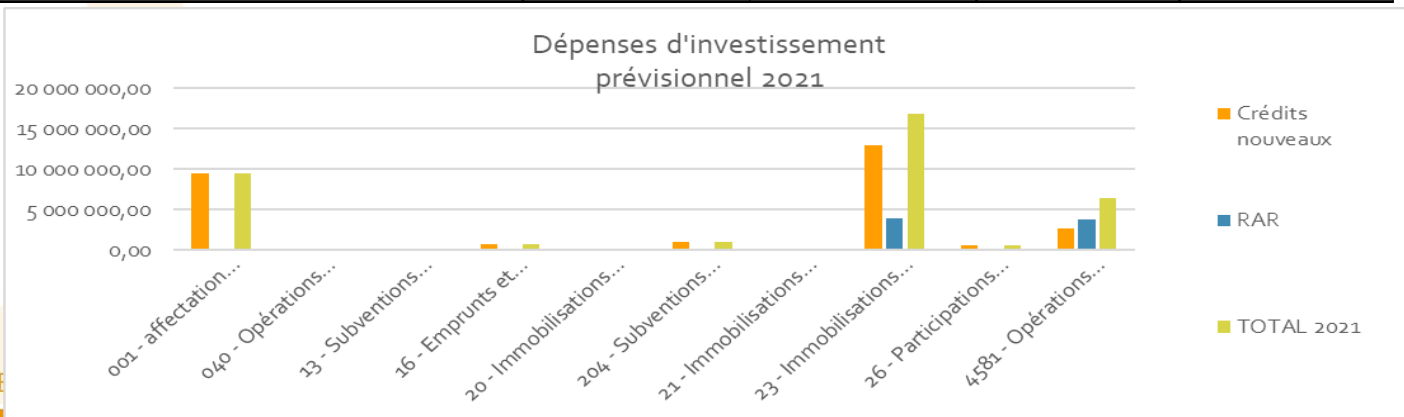


AMI Eucalyptus :234 000 €

RECETTES	2020	Proposition 2021		
	Voté	Crédits nouveaux	RAR	TOTAL 2021
041 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 545 000,00	1 635 880,00	0,00	1 635 880,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 200,00	2 000,39	0,00	2 000,39
1068 - Affectation de résultat	1 081 641,99	4 280 092,72		4 280 092,72
13 - Subventions d'investissement	13 950 800,84	5 244 678,55	6 658 385,15	11 903 063,70
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
23 - Immobilisations en cours	25 000,00	30 000,00	3 543,51	33 543,51
4582 - Opérations sous mandat	7 487 910,21	2 661 880,00	4 598 019,68	7 259 899,68
Recettes d'investissement hors virement	25 691 553,04	13 854 531,66	12 859 948,34	26 714 480,00
021 VIREMENT SF==> SI	8 834 711,30	8 719 495,00		8 719 495,00
Recettes d'investissement	34 526 264,34	22 574 026,66	12 859 948,34	35 433 975,00



DEPENSES	2020	Proposition 2021		
	Voté	Crédits nouveaux	RAR	TOTAL 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	624 418,84	755 432,00	0,00	755 432,00
20 - Immobilisations incorporelles	115 136,60	94 000,40	3 192,60	97 193,00
204 - Subventions d'équipement versées	1 454 485,01	1 027 807,00	0,00	1 027 807,00
21 - Immobilisations corporelles	82 475,20	128 175,83	18 254,20	146 430,03
23 - Immobilisations en cours	16 875 951,59	12 918 238,71	3 949 737,29	16 867 976,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	614 400,00	614 400,00	0,00	614 400,00
4581 - Opérations sous mandat	6 441 999,38	2 661 880,00	3 731 198,97	6 393 078,97
Dépenses d'investissement hors virement	26 291 866,62	18 293 933,94	7 702 383,06	25 996 317,00
001 - affectation provisoire des résultats Report SI	8 234 397,72	9 437 658,00	0,00	9 437 658,00
Dépenses d'investissement	34 526 264,34	27 731 591,94	7 702 383,06	35 433 975,00



Capacité d'autofinancement brute

	2018	2019	2020 CA provisoire
Dépenses réelles			
01 - Charges à caractère général	666 100	515 384	327 073
02 - Charges de personnel	1 825 180	1 752 092	1 690 185
014 - Atténuations de produits	395 000	348 948	316 536
65 - Autres charges gestion courante	41 400	40 411	37 179
66 - Charges financières	71 700	60 854	46 784
67 - Charges exceptionnelles	5 750	11 360	1 064
Dépenses réelles	3 005 130	2 729 050	2 418 821
Recettes réelles			
013 - Atténuations de charges	20 000	41 045	29 460
70 - Produits des services	0	-	22 046
73 - Impôts et taxes	5 300 000	5 384 081	5 329 099
74 - Dotations et participations	329 210	154 014	107 323
75 - Autres produits gestion courante	1 072 500	1 761 332	1 886 512
76 - Produits financiers	320	356	249
77 - Produits exceptionnels	6 700	76 102	9 179
Recettes réelles	6 728 730	7 416 930	7 383 868
CAF Brute (R-D) capacité d'investissement ou Epargne de gestion	3 723 600	4 687 880	4 965 047
% des recettes réelles de fonctionnement	55,34%	63,21%	67,24%
Reversement du BA Eclairage Public	55 000	40 333	66 729
Reversement TCCFE	329 210	348 950	316 536
CAF Nette (CAF brute rectifiée) ou Epargne brute	3 339 390	4 298 597	4 581 782
Remboursement Capital dette	512 419	549 419	624 419
MARGE d'AUTOFINANCEMENT ou Epargne nette	2 826 971	3 749 178	3 957 363

42%

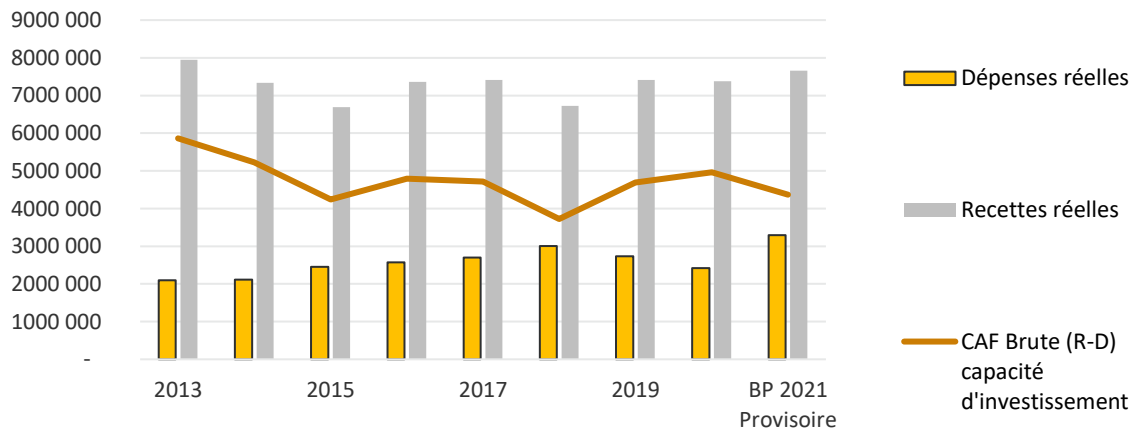
51%

54%
15/03/2021

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	2019	2020 CA provisoire	BP 2021 Provisoire
Encours de la dette au 01/01/N	3 742 732	4 597 626	3 973 208
CAF Nette (CAF brute rectifiée)	4 298 597	4 581 782	3 912 463
Capacité de désendettement (année)	0,87	1,00	1,02
Capacité de désendettement (mois)	10,45	12,04	12,19

Capacité d'autofinancement brute en Euros



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

**DELIBERATION
N° 2021-17**

Objet : FINANCES

**SUBVENTION AU
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE 2021.**

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant : « Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement ».

Vu l'instruction budgétaire M4, applicable au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Considérant que les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2021 portent sur un montant total de **2 700.20 €** correspondant aux recettes de production ;

Considérant les charges de fonctionnement prévisionnelles 2021 portant sur un total de **3 395.20 €** incluant les charges d'amortissement et d'assurance ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

DELIBERATION
N° 2021-17

Objet :

FINANCES

SUBVENTION AU
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE 2021.

Publié le :

22 MARS 2021

2/2

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210311-202117-DE



Considérant que le résultat de la section d'investissement budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE pour 2020 est un excédent de **26 358.40 €** et compte tenu de la prévision de l'amortissement des infrastructures de production photovoltaïque ;

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL, et que le tarif de rachat de l'électricité produite est fixé règlementairement ;

Monsieur Dominique BAUDEMONT propose de prévoir une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL 2021 vers le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2021 d'un montant maximum de **695.00 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Monsieur BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'ADOPTER** la subvention du budget PRINCIPAL au budget PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE pour l'exercice 2021 comme énoncée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL au budget PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE pour l'exercice 2021 comme énoncée ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-18

Objet :

FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE
INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) 2021 PAR LE
BUDGET PRINCIPAL 2021**

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant :

« Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement ».

Vu l'instruction budgétaire M14, applicable au budget ANNEXE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement portent sur un montant total de **19 500.00 €**.
- Que les recettes prévisionnelles de fonctionnement portent sur un montant total de **6 600.00 €**.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de **12 900.00 €**.

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles d'investissement portent sur un montant total de **737 207.00 €**.
- Que les recettes prévisionnelles d'investissement portent sur un montant total de **325 400.00 €**.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre d'investissement d'un montant de **411 807.00 €**.

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget ANNEXE IRVE ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'ADOPTER** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL 2021 vers le budget ANNEXE IRVE 2021 d'un montant maximum de **12 900.00 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 6521 et à un titre équivalent, à l'article 7552 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **D'ADOPTER** une subvention exceptionnelle d'investissement du budget PRINCIPAL 2021 vers le budget ANNEXE IRVE 2021 d'un montant maximum de **411 807.00 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 204163 et à un titre équivalent, à l'article 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL 2021 vers le budget ANNEXE IRVE 2021 d'un montant maximum de **12 900.00 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 6521 et à un titre équivalent, à l'article 7552 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'investissement du budget PRINCIPAL 2021 vers le budget ANNEXE IRVE 2021 d'un montant maximum de **411 807.00 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 204163 et à un titre équivalent, à l'article 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
N° 2021-18**

Objet :

FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE
INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) 2021 PAR LE
BUDGET PRINCIPAL 2021**

**Publié le :
22 MARS 2021**

2/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Voitants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-19

Objet : FINANCES

AP 2020-01 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS.

1/2

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que « Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements » et que « Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 1381 de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public, de télécommunication et de maîtrise de l'énergie.

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2020.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

Monsieur Le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport,
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N°2020-01 à un total de 534 260.55 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2020: 121 623.64 € chapitre 204

Crédits de paiement 2021: 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2022: 162 636.91 € chapitre 204

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport,
- **DECIDE DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N°2020-01 à un total de 534 260.55 €**, compte-tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DECIDE DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2020: 121 623.64 € chapitre 204

Crédits de paiement 2021: 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2022: 162 636.91 € chapitre 204

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Publié le : 22 MARS 2021

2/2

Annexe 01 à la délibération 2021-19

AP N° 2020-01 - Attribution n°1 - Opération 184 - validité 31/12/2022

Assemblée plénière du 11 mars 2021

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2020 - AP 2020-01 12/03/2020		DM N°2020-01 AP 2020-01 12/11/2020		ECARTS AU 12/11/2020		BP 2021 - AP 2020-01 11/03/2021		ECARTS AU 11/03/2021	
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées
AMBAZAC	AVENUE DE LA LIBERATION	2001E001	2001TE002	TN ECP	18 950,50 €	8 527,73 €								
AMBAZAC	CARREFOUR BIBLIOTHEQUE	2001E001	2001TE003	TN ECP	6 599,50 €	2 969,78 €								
BEYNAC	CENTRE BOURG	1909E004	1909TE014	TN ECP	38 000,00 €	17 100,00 €								
BLANZAC	MAUBERT - CHARBONNIERE	1908E001	1908TE003	TN ECP	4 482,53 €	2 017,14 €								
BLOND	RUE DES TILLEULS (REPORT 2018-AP01)	1710E010	1710TE021	TN ECP	3 000,56 €	1 350,40 €								
BLOND	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - LOGEMENT	2017S47	2006EE641	ENE ESP			1 125,00 €	900,00 €	900,00 €					
BOISSEUIL	LA PLAINE : POSTE 31 - BOS VIEUX : POSTE 5	1908E002	1908TE004	TN ECP	6 900,66 €	3 105,30 €	8 273,57 €	3 723,11 €		617,81 €				
BOISSEUIL	FESTIF	1911U001	1911TU001	ADM EP	1 207,00 €	181,05 €								
BOISSEUIL	PLACE DE LA MAIRIE	1912E003	1912TE005	TN ECP	16 202,00 €	7 290,90 €								
BOISSEUIL	LA FORESTERIE - POSTE 16	2001E003	2001TE005	TN ECP	1 583,00 €	712,35 €								
BUSSIÈRE GALANT	ESPACE HERMELINE	1908E004	1908TE007	TN ECP	20 255,77 €	9 115,10 €								
CC PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR - CHALUS	2017S46	2009EE988	ENE ESP			7 420,00 €	5 936,00 €	5 936,00 €					
CC PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR - LES CARS	2017S46	2009EE989	ENE ESP			4 060,00 €	3 248,00 €	3 248,00 €					
CC PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR - NEXON	2017S46	2009EE990	ENE ESP			9 700,00 €	7 760,00 €	7 760,00 €					
CC VAL DE VIENNE	PARC ACTIVITES DU GRAND RIEUX (REPORT 2018-AP01)	1803E004	1803TE007	TN ECP	1 961,03 €	882,46 €								
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1310TE021	TN LOT	26 893,48 €	12 102,07 €								
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1510TE007	TN REN	3 939,29 €	3 939,29 €								
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1510TE008	TN REN	3 308,93 €	1 489,02 €								
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1510TV006	TN REN	3 200,00 €	3 200,00 €								
CHAMBORET	LOTISSEMENT LA MARIEE (REPORT 2018-AP01)	1605L001	1702TE009	TN LOT	41 047,72 €	18 471,47 €								
CHAPTELAT	CENTRE BOURG - POSTE 2	1909E001	1909TE007	TN ECP	8 581,59 €	3 861,72 €	12 019,10 €	5 408,60 €		1 546,88 €				
CHAPTELAT	FESTIF	1911U004	1911TU004	ADM EP	9 645,05 €	1 446,76 €								
CHAPTELAT	GROUPE SCOLAIRE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2017S47	2002EE280	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €								
CHAPTELAT	GROUPE SCOLAIRE - ETUDE D'OPTIMISATION THERMIQUE DYNAMIQUE	2017S47	2001EE106	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €								
CHATEAUNEUF LA FORET	ECLAIRAGE SOLAIRE	1910U001	1910TU001	ADM EP	12 228,49 €	5 502,82 €								
CHATEAUNEUF LA FORET	TRAVAUX PREPARATOIRES CHAMP DE FOIRE	1911U003	1911TU003	ADM EP	6 816,56 €	3 067,45 €								
CHATEAUNEUF LA FORET	ROUTE DE MOUSSANAS	1910R003	2009TV003	TN REN			7 140,00 €	7 140,00 €	7 140,00 €		6 693,92 €	6 693,92 €		-446,08 €
CHATEAUNEUF LA FORET	ROUTE DE MOUSSANAS	1910R003	2009TE013	TN REN			19 250,00 €	19 250,00 €	19 250,00 €		10 862,47 €	10 862,47 €		-8 387,53 €
CHERONNAC	LA BUZATIERE	1910R008	2009TV002	TN REN			3 169,15 €	3 169,15 €	3 169,15 €		2 416,73 €	2 416,73 €		-752,42 €
CHERONNAC	LA BUZATIERE	1910R008	2009TE012	TN REN			4 996,19 €	4 996,19 €	4 996,19 €		5 011,65 €	5 011,65 €		15,46 €
COMPREIGNAC	CAMPING MUNICIPAL	1711E017	1711TE033	TN ECP			22 172,46 €	9 977,61 €	9 977,61 €					
COUSSAC BONNEVAL	LOGEMENT - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2017S47	1911EE1336	ENE ESP	1 125,00 €	900,00 €								
COUZEIX	RUE D'ANGLARD (REPORT 2018-AP01)	1711E006	1711TE011	TN ECP	16 760,00 €	7 542,00 €	19 284,42 €	8 677,99 €		1 135,99 €				
COUZEIX	LOTISSEMENT JACQUELINE AURIOL (REPORT 2018-AP01)	1712L001	1803TE001	TN LOT	8 881,28 €	3 996,58 €								
CUSSAC	PARKING LA FONTANELLE	1910E001	1910TE002	TN ECP	20 325,50 €	9 146,48 €								
DOMPS	ECLAIRAGE SOLAIRE COMBE BOYER	1809E004	1910TE001	TN ECP	4 458,05 €	2 006,12 €								
EYJEAUX	AMENAGEMENT PLACE CENTRE BOURG (REPORT 2018-AP01)	1711E018	1711TE034	TN ECP	24 514,86 €	11 031,68 €								
EYMOUTIERS	COMPLEXE SPORTIF (REPORT 2018-AP01)	1710E001	1710TE004	TN ECP	67 368,87 €	30 315,99 €								
FEYTIAT	FESTIF	2001U001	2001TU001	ADM EP	8 475,60 €	1 271,34 €								
FLAVIGNAC	PLACE DE GAULLE	1908E005	1908TE008	TN ECP	24 000,00 €	10 800,00 €								
FLAVIGNAC	LE BROUILLET	1910R004	2009TV006	TN REN			1 407,72 €	1 407,72 €	1 407,72 €					
FLAVIGNAC	CENTRE BOURG	2001E002	2001TE004	TN ECP	2 308,49 €	1 038,82 €								
FLAVIGNAC	CENTRE BOURG - POSTE 10	2008E001	2008TE003	TN ECP			6 146,36 €	2 765,86 €	2 765,86 €					
GLANDON	RUE DE TOINE	1908E008	1908TE012	TN ECP	12 355,00 €	5 559,75 €								
GLANDON	LOTISSEMENT MAISON NEUVE	1812L001	1905TE002	TN LOT			9 622,66 €	4 330,20 €	4 330,20 €					
GLANGES	LE BOURG	1812D004	2001TE001	TN EFF	6 144,65 €	2 765,09 €								
LA GENEYTOUSE	LE CHATAIN	1802R006	2008TV001	TN REN			1 356,71 €	1 356,71 €	1 356,71 €					
LA GENEYTOUSE	LES LANDES	1910R009	2003TE001	TN REN			4 071,67 €	3 500,00 €	3 500,00 €					
LA GENEYTOUSE	LES LANDES	1910R009	2003TV001	TN REN			2 256,80 €	2 256,80 €	2 256,80 €					
LA ROCHE L'ABELLE	BOURG	1903E003	2007TE001	TN ECP			10 972,26 €	4 937,52 €	4 937,52 €					
LES GRANDS CHEZEUX	LA PENDUE	1907R004	2008TE001	TN REN			2 507,69 €	2 507,69 €	2 507,69 €					
LES GRANDS CHEZEUX	LA PENDUE	1907R004	2008TV004	TN REN			2 602,24 €	2 602,24 €	2 602,24 €					
LINARDS	LA BESSADE	1809S009	1809TE003	TN MOD	4 631,12 €	4 631,12 €								
LINARDS	LA BESSADE	1809S009	1809TV001	TN MOD	2 966,49 €	2 966,49 €								
LUSSAC LES EGLISES	LE BOURG (REPORT 2018-AP01)	1609S001	1801TV003	EPS MOD	7 450,00 €	7 450,00 €								
LUSSAC LES EGLISES	LE BOURG (REPORT 2018-AP01)	1609S001	1801TE007	TN MOD	13 600,00 €	13 600,00 €								
LUSSAC LES EGLISES	COMPLEXE SPORTIF	1904E004	1904TE006	TN ECP			21 646,04 €	9 740,72 €	9 740,72 €					
MAGNAC LAVAL	LUCHAPT (REPORT 2018-AP01)	1701R014	1701TE005	TN REN	8 269,60 €	8 269,60 €								
MAGNAC LAVAL	LUCHAPT (REPORT 2018-AP01)	1701R014	1701TV002	EPS REN	2 494,43 €	2 494,43 €								
MOISSANES	RD 139 ENTREE BOURG - EP SUPPLEMENTAIRE	1605D014	1912TE004	TN EFF	3 656,65 €	1 645,49 €								
NEXON	CAMPING MUNICIPAL	1609E001	1609TE002	TN ECP	10 988,52 €	4 944,83 €								
NEXON	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	1904E001	1904TE001	TN ECP	43 000,00 €	19 350,00 €								
NOUIC	ROUTE DES MOULINS - RUE DU PRE MONSIEUR	1912E001	1912TE002	TN ECP	3 656,38 €	1 645,37 €								
NOUIC	FESTIF	2009U001	2009TU001	ADM EP			7 071,59 €	1 060,74 €	1 060,74 €					

RILHAC RANCON	HALLE DES SPORTS - ETUDE ENERGETIQUE DE BATIMENTS	2017S47	2001EE107	ENE ESP	1 880,00 €	1 504,00 €									
RILHAC RANCON	HALLE DES SPORTS - ETUDE D'OPTIMISATION THERMIQUE DYNAMIQUE	2017S47	2001EE106	ENE ESP	1 500,00 €	1 200,00 €									
SAILLAT SUR VIENNE	LOTISSEMENT LES ROCHERS	1911L001	2005TE009	TN LOT			11 657,80 €	5 698,35 €	5 698,35 €						
SAINT AUVENT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - LOGEMENT	2017S47	2006EE642	ENE ESP			4 500,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €						
SAINT AUVENT	TERRAIN DE FOOTBALL	1904E003	1904TE004	TN ECP			26 966,77 €	12 135,05 €	12 135,05 €						
SAINT BONNET DE BELLAC	DECORATIONS FESTIVES	2008U001	2008TU001	ADM EP			1 555,90 €	233,39 €	233,39 €						
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2019-2022	1908U001	1908TU001	ADM EP	933,60 €	140,04 €									
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOGEMENT - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2017S47	2003EE297	ENE ESP	1 125,00 €	900,00 €									
SAINT CYR	GORRETE	1709S002	1709TV002	TN MOD	8 588,81 €	8 588,51 €									
SAINT CYR	GORRETE	1709S002	1709TE004	TN MOD	12 951,49 €	12 951,49 €									
SAINT GENCE	RUE DU RABEAU - IMPASSE DE LA COUTURE	1909E003	1909TE013	TN ECP	12 196,71 €	5 488,52 €									
SAINT GENCE	CENTRE VILLE (REPORT 2018-AP01)	1702E003	1702TE010	TN ECP	8 191,02 €	3 685,96 €	0,00 €	0,00 €				-3 685,96 €			
SAINT GERMAIN LES BELLES	BETOULLE (REPORT 2018-AP01)	1709S012	1709TE012	TN MOD	4 100,00 €	4 100,00 €									
SAINT GERMAIN LES BELLES	BETOULLE	1709S012	1709TV005	TN MOD			818,71 €	818,71 €	818,71 €						
SAINT GERMAIN LES BELLES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS	2017S46	2002EE185	ENE ESP	7 400,00 €	5 920,00 €									
SAINT GERMAIN LES BELLES	ZAE LE MARTOULET	2007L001	2007TE004	TN LOT			20 416,67 €	9 187,50 €	9 187,50 €			0,00 €	0,00 €		-9 187,50 €
SAINT HILAIRE LA TREILLE	GOUANEIX	1610S012	2006TE004	TN MOD			2 628,77 €	1 182,95 €	1 182,95 €						
SAINT JULIEN LE PETIT	COMPLEXE SPORTIF	1910E002	1910TE004	TN ECP	10 745,38 €	4 835,42 €									
SAINT JUST LE MARTEL	CENTRE BOURG (REPORT 2018-AP01)	1808E001	1808TE002	TN ECP	2 658,41 €	1 196,28 €									
SAINT JUST LE MARTEL	LE COMBAUD	2001X002	2005TE008	TN REN			5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €						
SAINT JUST LE MARTEL	LE COMBAUD	2001X002	2005TV001	TN REN			3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €						
SAINT LAURENT SUR GORRE	LATTERIE	1709S003	1901TE003	TN MOD	4 609,31 €	4 609,31 €									
SAINT LAURENT SUR GORRE	LATTERIE	1709S003	1901TV001	TN MOD	7 811,47 €	7 811,47 €									
SAINT LAURENT SUR GORRE	POLE SANTE - TRANCHE 2	1702L001	1912TE003	TN LOT	9 658,73 €	4 346,43 €									
SAINT PARDOUX-LE-LAC	PARVIS MAIRIE	2002E001	2002TE001	TN ECP	1 479,72 €	665,87 €	1 479,73 €	665,88 €				0,01 €			
SAINT PAUL	PARKING SALLE DES FETES (REPORT 2018-AP01)	1709E006	1709TE009	TN ECP	2 831,72 €	1 274,27 €									
SAINT PRIEST SOUS AIXE	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS	2017S46	2002EE162	ENE ESP	3 700,00 €	2 960,00 €									
SAINT PRIEST SOUS AIXE	STADE	2004E001	2004TE001	TN ECP			1 442,44 €	649,10 €	649,10 €						
SAINT PRIEST SOUS AIXE	TARNAUD	2005E005	2005TE006	TN ECP			1 257,80 €	566,01 €	566,01 €						
SAINT PRIEST TAURION	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT LUMINAIRES RESIDENTIELS	1910I013	1910TE005	TN ECP	17 225,06 €	1 550,00 €									
SAINT PRIEST TAURION	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT LUMINAIRES FONCTIONNELS	1910I013	1910TE006	TN ECP	64 276,14 €	4 850,00 €									
SAINT SULPICE LAURIERE	PLACE DU 08 MAI 1945 (REPORT 2018-AP01)	1711E004	1711TE004	TN ECP	28 786,73 €	12 954,03 €									
SAINT SULPICE LES FEUILLES	LES REBRAS	1611S008	1801TE002	TN MOD	7 105,05 €	7 000,00 €									
SAINT SULPICE LES FEUILLES	LES REBRAS	1611S008	1801TV001	TN MOD	3 515,54 €	3 515,54 €									
SAINT SULPICE LES FEUILLES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS - EHPAD	2017S46	2008EE957	ENE ESP			3 800,00 €	3 040,00 €	3 040,00 €						
SAINT VICTURNIEN	LE MAS	1805S005	1805TV001	TN MOD			6 374,09 €	6 374,09 €	6 374,09 €						
SAINT YRIEIX LA PERCHE	RUE DU COLONEL DU GARREAU DE LA MECHEIE	1903E002	1903TE001	TN ECP	4 494,76 €	2 022,64 €									
SAINT YRIEIX LA PERCHE	FESTIF	1911U002	1911TU002	ADM EP	3 249,75 €	487,46 €									
SAINT YRIEIX LA PERCHE	PARKING HOPITAL (REPORT 2018-AP01)	1601E005	1601TE006	TN ECP	24 000,00 €	10 800,00 €									
SAINT YRIEIX LA PERCHE	CLOS DE BESSE	2006E002	2006TE005	TN ECP			2 218,29 €	998,23 €	998,23 €						
SAINT YRIEIX SOUS AIXE	LE MOULIN BARLET	1904E005	1904TE007	TN ECP	2 000,00 €	900,00 €									
SAUVIAT SUR VIGE	LA COTE	1809S016	1809TE010	TN MOD			8 291,11 €	8 291,11 €	8 291,11 €						
SAUVIAT SUR VIGE	LA COTE	1809S016	1809TV005	TN MOD			6 249,98 €	6 249,98 €	6 249,98 €						
SAUVIAT SUR VIGE	LA COTE	1809S016	2009TE021	TN MOD			1 155,08 €	519,79 €	519,79 €						
SOLIGNAC	BORNE FORAIN	1907C001	1910TE003	TN EXT	2 211,41 €	552,85 €									
SOLIGNAC	ARRET DE BUS	2007E002	2007TE003	TN ECP			8 596,45 €	3 868,40 €	3 868,40 €						
VAL D'ISSOIRE	PLACE DE LA SALLE DES FETES	1908E007	1908TE011	TN ECP	6 964,44 €	3 134,00 €									
					802 174,40 €	382 648,08 €	306 181,22 €	189 231,39 €	170 755,81 €	-385,27 €	24 984,77 €	24 984,77 €	0,00 €		-18 758,07 €

TOTAL BESOIN INITIAL	382 648,08 €
TOTAL BESOIN NOUVEAU	170 755,81 €
TOTAL SUBVENTIONS MODIFIEES	-19 143,34 €

TOTAL AP 2020-01	534 260,55 €
------------------	--------------

DONT REPORT 2018-AP01	157 595,56 €
-----------------------	--------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

**Présents : 40
Pouvoirs : 4**

**Votants : 44, représentant
Secteur Centre : 7
Secteur Est : 3
Secteur Nord : 6
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 6
Conseil Départemental : 4
Limoges Métropole : 0**

**DELIBERATION
N° 2021-20**

Objet : FINANCES

**AP 2021-01
ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS.**

1/2

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que « Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements » et que « Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public, de télécommunication et de maîtrise de l'énergie.

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2021-2025

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président**



**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Monsieur Le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport,
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2021-01 à un total de 366 093.32 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2021 : 210 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2022 : 100 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2023 : 56 093.32 € chapitre 204

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport,
- **DECIDE DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2021-01 à un total de 366 093.32 €**, compte-tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DECIDE DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2021 : 210 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2022 : 100 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2023 : 56 093.32 € chapitre 204

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le 11 mars 2021

**DELIBERATION
N° 2021-20**

Objet : FINANCES

**AP 2021-01
ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS.**

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Publié le : 22 MARS 2021

2/2

Annexe 01 à la délibération 2021-20
 Assemblée plénière du 11 mars 2021

AP N° 2021-01 - Attribution n°1 - Opération 196 - validité 31/12/2023

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2021 - AP 2021-01 11/03/2021	
					Montants TVX HT	Subventions
AMBAZAC	COMPLEXE SPORTIF	2009E006	2009TE020	TN ECP	5 650,89 €	2 542,90 €
BONNAC LA COTE	BLEU (REPORT 2019AP-01)	1701R011	1812TV001	TN REN	3 362,66 €	3 362,66 €
BONNAC LA COTE	BLEU (REPORT 2019AP-01)	1701R011	1812TE001	TN REN	5 389,53 €	5 389,53 €
BUSSIÈRE POITEVINE	LES BROUX (REPORT 2019AP-01)	1802R009	1905TE003	TN REN	1 393,53 €	1 393,53 €
BUSSIÈRE POITEVINE	LES BROUX (REPORT 2019AP-01)	1802R009	1906TV003	TN REN	1 091,15 €	1 091,15 €
BUSSIÈRE POITEVINE	CHEZ LATHUS BAS (REPORT 2019AP-01)	1710S003	1710TV002	TN MOD	3 951,63 €	3 951,63 €
BUSSIÈRE POITEVINE	CHEZ LATHUS BAS (REPORT 2019AP-01)	1710S003	1710TE002	TN MOD	6 200,04 €	6 200,04 €
CC BRIANCE SUD HAUTE-VIENNE	ZAE LE MARTOULET	2007L001	2007TE004	TN LOT	20 416,67 €	9 187,50 €
CHAILLAC SUR VIENNE	BELLEVUE	1910R007	2012TE002	TN REN	15 750,00 €	15 750,00 €
CHAILLAC SUR VIENNE	BELLEVUE	1910R007	2012TV001	TN REN	6 780,00 €	6 780,00 €
CHAMPNIÈRE	CENTRE BOURG - POSTE 15	2010E005	2010TE006	TN ECP	1 502,57 €	676,16 €
CHAPTELAT	RUE ST ELOI (REPORT 2019AP-01)	1302E004	1302TE008	TN ECP	6 241,33 €	2 808,60 €
CHAPTELAT	GRUPE SCOLAIRE - ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	1809TE004	ENE ESP	3 525,00 €	2 820,00 €
CHATEAUNEUF LA FORET	LA BESSADE (REPORT 2019AP-01)	1809S010	1809TV002	TN MOD	6 249,87 €	6 249,87 €
CHATEAUNEUF LA FORET	LA BESSADE (REPORT 2019AP-01)	1809S010	1809TE002	TN MOD	7 019,81 €	7 019,81 €
CHATEAUPONSAC	COLLEGE - ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	1810E002	ENE ESP	4 350,00 €	3 480,00 €
CIEUX	IMPASSE DU STADE (REPORT 2019AP-01)	1810E002	1810TE002	TN ECP	3 343,49 €	1 504,57 €
COUSSAC BONNEVAL	EXTENSION EP RD17	2001D006	2011TE008	TN ECP	6 246,24 €	2 810,81 €
DOMPS	COMBE BOYER (REPORT 2019AP-01)	1809E004	1809TE008	TN ECP	4 627,18 €	2 082,23 €
DOMPS	PARVIS SALLE DES FETES (REPORT 2019AP-01)	1809E004	1907TE009	TN ECP	4 458,05 €	2 006,12 €
EYJEAUX	DECORATIONS FESTIVES	2012U001	2012TU001	ADM EP	7 736,00 €	1 160,40 €
FOLLES	CENTRE BOURG	2010E003	2010TE004	TN ECP	6 858,32 €	3 086,24 €
FOLLES	COMPLEXE SPORTIF	2010E004	2010TE005	TN ECP	7 687,64 €	3 459,44 €
ISLE	ACHAT FESTIF	2010U002	2010TU002	ADM EP	9 582,80 €	1 434,42 €
LA MEYZE	PROGRAMME ECONOMIE D'ENERGIE (REPORT 2019AP-01)	1904E002	1904TE003	TN ECP	8 436,74 €	3 796,53 €
LA ROCHE L'ABEILLE	RUE HENRI DE NAVARRE (REPORT 2019AP-01)	1903E003	1903TE003	TN ECP	27 308,78 €	12 288,95 €
LAURIERE	CENTRE BOURG (REPORT 2019AP-01)	1906E003	1906TE003	TN ECP	17 206,71 €	7 743,02 €
LE PALAIS SUR VIENNE	LATIRE DE TASSIGNY (REPORT 2019AP-01)	1903E005	1903TE005	TN ECP	47 582,03 €	21 411,91 €
LE PALAIS SUR VIENNE	LES COMBEAUX - POSTE 2	1903E004	1903TE004	TN ECP	51 884,22 €	23 347,90 €
LES GRANDS CHEZEUX	CANDELABRE AUTONOME SOLAIRE - ALLEE DU BOIS ROBIN	2002U001	2002TU001	ADM EP	3 533,87 €	1 590,24 €
LINARDS	SALAS (REPORT 2019AP-01)	1809S011	1906TV001	TN MOD	894,85 €	894,85 €
LINARDS	LOCATION FESTIF	2010U001	2010TU001	ADM EP	6 016,00 €	902,40 €
MAGNAC BOURG	ECOLE CANTINE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2020S02-1	2012TE002	ENE ESP	2 177,50 €	1 742,00 €
MAGNAC LAVAL	GYMNASSE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	Hors marché	2012TE003	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €
MEILHAC	CENTRE BOURG	2011E001	2011TE003	TN ECP	5 518,47 €	2 483,31 €
MOISSANES	SOURDIOUX - INSTALLATION NOUVEAU CANDELABRE (REPORT 2019AP-01)	1902E008	1902TE011	TN ECP	4 685,24 €	2 108,36 €
NANTLAT	COLLEGE - ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	1902TE003	ENE ESP	2 800,00 €	2 240,00 €
NIEUL	CENTRE BOURG (REPORT 2019AP-01)	1902E003	1902TE003	TN ECP	41 558,97 €	18 701,54 €

ORADOUR SUR VAYRES	1808R007	1902TE007	TN REN	27 305,01 €	12 287,25 €
ORADOUR SUR VAYRES	1808R007	1902TV001	TN REN	3 418,59 €	15 383,37 €
RAZES	1710E002	1710TE006	TN ECP	3 939,06 €	17 722,58 €
RILHAC RANCON	2101E004	2101TE005	TN ECP	1 958,12 €	1 958,12 €
SAINT AUVENT	2002E003	2002TE004	TN ECP	911,17 €	911,17 €
SAINT BARBANT	1809S014	1809TE009	TN MOD	2 608,30 €	391,25 €
SAINT BARBANT	1809S014	1809TV004	TN MOD	53 294,38 €	23 982,47 €
SAINT BRICE SUR VIENNE	2007U001	2007TU001	ADM EP	23 533,40 €	2 941,68 €
SAINT GERMAIN LES BELLES	2009E005	2009TE019	TN ECP	13 142,47 €	3 562,92 €
SAINT JUNIEN	1902E002	1902TE002	TN ECP	8 853,50 €	3 984,08 €
SAINT JUNIEN	1911E002	1911TE003	TN ECP	15 527,21 €	6 987,24 €
SAINT JUST LE MARTEL	1905E001	1905TE009	TN ECP	4 727,00 €	709,05 €
SAINT LAURENT SUR GORRE	1903E008	1903TE008	TN ECP	7 930,00 €	6 344,00 €
SAINT PRIEST TAURION	2010U003	2010TU003	ADM EP	7 013,00 €	5 610,40 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	2020S02	2020TE002	ENE ESP	3 400,00 €	2 720,00 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	Hors marché		ENE ESP	2 241,00 €	1 008,45 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	2020S02	1912E002	TN ECP	5 812,90 €	5 812,90 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	1910R010	2102TV001	TN REN	10 660,77 €	10 660,77 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	1910R010	2102TE003	TN REN	19 275,04 €	19 275,04 €
SAINT SYLVESTRE	1805S005	1805TE004	TN MOD	21 384,00 €	9 622,80 €
SAINT SYLVESTRE	1905L001	1905TE011	TN LOT	19 550,00 €	8 797,50 €
SAINT VICTURNIEN	1610E005	1610TE010	TN ECP	4 005,20 €	1 802,34 €
SAINT YRIEX LA PERCHE	2101E001	2101TE001	TN ECP	11 427,45 €	5 142,35 €
SAINT YRIEX LA PERCHE	2011E003	2011TE009	TN ECP	4 118,15 €	4 118,15 €
SAINTE ANNE SAINT PRIEST	2004X001	2004TV002	TN REN	1 137,57 €	1 137,57 €
VAL D'ISSOIRE	2004X001	2004TE002	TN REN	8 109,21 €	8 109,21 €
VAL D'OIRE ET GARTEMPE	1912S002	1912TE001	TN MOD	8 888,67 €	8 888,67 €
VAL D'OIRE ET GARTEMPE	1912S002	1912TV001	TN MOD	8 888,67 €	8 888,67 €
VAYRES				674 062,32 €	366 093,32 €
VAYRES					

TOTAL BESOIN INITIAL	366 093,32 €
TOTAL BESOIN NOUVEAU	0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS MODIFIEES	0,00 €

TOTAL AP 2021-01	366 093,32 €
------------------	--------------

DONT REPORT 2019-AP01	139 074,44 €
-----------------------	--------------

ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco située sur la commune de Saint Maurice Les Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

**DELIBERATION
N° 2021-21**

**Objet : MARCHES
PUBLICS**

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ « ETUDES ET
TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION,
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET
DE RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION ».**

1/4

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-1, L.2113-10 et R2162-2 ;

Vu la délibération 2020-71 du 12 novembre 2020 par laquelle la passation du marché « ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION » a été autorisée.

Monsieur Le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne rappelle la nature du marché et le déroulé de la procédure :

Objet de la consultation : Accord cadre ayant pour objet la réalisation d'études et de travaux pour le compte du SEHV et de ses membres dans le domaine de l'électrification, de l'éclairage public, des télécommunications électroniques et des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Considérant que le montant annuel, alloués aux travaux de l'électrification, de l'éclairage public, des télécommunications électroniques et des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) est estimé à 12 100 000.00 € HT ;

Considérant que la date de la publication du marché est le 26 novembre 2020 et que la date limite de réception des offres était fixée au 7 janvier 2021 ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President



**Nombre d'élus en
exercice : 66**

**DELIBERATION
N° 2021-21**

Objet :

MARCHES PUBLICS

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ « ETUDES ET
TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION,
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET
DE RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION ».**

Considérant que, pour ces activités, le SEHV, au titre de l'article L.1213-3 du code de la commande publique, a la qualité d'entité adjudicatrice.

Monsieur Le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne rappelle que ce marché comporte 3 lots géographiques mono-attributaires, avec un montant minimum de 150 000.00 € HT par lot et sans maximum, définis ainsi :

- **LOT N°1 : NORD** (secteurs NORD et EST) ;
- **LOT N°2 : CENTRE-EST** (secteurs CENTRE et SUD EST) ;
- **LOT N°3 : SUD-OUEST** (secteurs SUD et OUEST).

Conditions d'attribution : Conformément à l'article 1.5 du règlement de consultation, les candidats peuvent postuler à chacun des lots. Le SEHV limite le nombre de lots auxquels un candidat peut être attributaire à un.

Forme et durée du marché : Ce marché a été publié sous la forme d'un appel d'offres ouvert, construit sous la technique de l'accord cadre à bons de commandes et conclu pour une période ferme de deux ans reconductibles deux fois par période de deux ans, soit une durée maximale de six ans.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 février 2021 et que le quorum de cette CAO était atteint ;

Monsieur Le Vice-Président informe le Comité Syndical de la décision de la CAO et demande d'autoriser Le Président :

- **À ATTRIBUER** les marchés aux candidats ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse.

LOT N°1 : NORD (secteurs NORD et EST) :

ALLEZ ET CIE
Représentée par SOUCHAL Bruno
ZA DU PUY GAILLARD
87520 ORADOUR SUR GLANE
SIRET : 57220154900357

LOT N°2 : CENTRE-EST (secteurs CENTRE et SUD EST) :

INEO RESEAUX CENTRE
Représentée par BASTIER Stéphane
1 rue de l'artisanat – ZA LES BARDYS
87480 SAINT PRIEST TAURION
SIRET : 40985159900319

LOT N°3 : SUD-OUEST (secteurs SUD et OUEST) :

SAS BATIFOIX
Représentée par RUFFEL Yoann
10 Route des Maîtres de Forges
87440 SAINT MATHIEU
SIRET : 31838132400025

DELIBERATION
N° 2021-21

Objet :

MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU
MARCHE « ETUDES ET
TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION,
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET
DE RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION ».

- **À SIGNER, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le marché précité.**

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE, Monsieur le Président, À ATTRIBUER** les marchés suivants aux candidats ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse.

LOT N°1 : NORD (secteurs NORD et EST) :

ALLEZ ET CIE
Représentée par SOUCHAL Bruno
ZA DU PUY GAILLARD
87520 ORADOUR SUR GLANE
SIRET : 57220154900357

LOT N°2 : CENTRE-EST (secteurs CENTRE et SUD EST) :

INEO RESEAUX CENTRE
Représentée par BASTIER Stéphane
1 rue de l'artisanat – ZA LES BARDYS
87480 SAINT PRIEST TAURION
SIRET : 40985159900319

LOT N°3 : SUD-OUEST (secteurs SUD et OUEST) :

SAS BATIFOIX
Représentée par RUFFEL Yoann
10 Route des Maîtres de Forges
87440 SAINT MATHIEU
SIRET : 31838132400025



**Nombre d'élus en
exercice : 66**

- **AUTORISE, Monsieur le Président, À SIGNER, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le marché précité.**

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**DELIBERATION
N° 2021-21**

Objet :

MARCHES PUBLICS

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ « ETUDES ET
TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION,
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET
DE RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION ».**

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**Publié le :
22 MARS 2021
4/4**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-22

Objet :
MARCHES PUBLICS
MARCHE POUR « LA
REALISATION
D'INVESTIGATIONS
COMPLEMENTAIRES POUR
PARFAIRE LA
CONNAISSANCE DES
RESEAUX ENTERRES
(SENSIBLES OU NON) SITUES
DANS L'EMPRISE DES
TRAVAUX DU SEHV » :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT DE LANCER
ET DE SIGNER LE MARCHE.

1/2

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-1, L.2113-11 et R.2162-2 ;

Vu les articles L.2122-21-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoient que la délibération autorisant l'exécutif à signer un marché public puisse être prise en amont de la procédure de passation dès lors :

- Qu'elle précise obligatoirement et, au minimumum :
 - La définition de l'étendue du besoin à satisfaire,
 - Le montant prévisionnel du marché à passer
- Et autorise expressément la signature du marché à venir ;

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation d'investigations complémentaires pour parfaire la connaissance des réseaux enterrés (sensibles ou non) situés dans l'emprise des travaux du SEHV, arrive à terme le 19 juin 2021 ;

Considérant que le renouvellement dudit accord-cadre est nécessaire ;

Considérant que l'accord-cadre sera renouvelé à bon terme du marché en cours ;

Signé par **Georges DARGENTOLLE**
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

**DELIBERATION
N° 2021-22**

Objet :

MARCHES PUBLICS

**MARCHE POUR « LA
REALISATION
D'INVESTIGATIONS
COMPLEMENTAIRES POUR
PARFAIRE LA
CONNAISSANCE DES
RESEAUX ENTERRES
(SENSIBLES OU NON) SITUES
DANS L'EMPRISE DES
TRAVAUX DU SEHV » :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT DE LANCER
ET DE SIGNER LE MARCHE.**

Publié le : 22 MARS 2021

2/2

Considérant que les conditions de passation sont un marché passé sous la forme d'un accord-cadre non alloti, sans minimum ni maximum, dont la durée totale est de 48 mois (24 + 12 + 12 mois), passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert exécuté par bons de commandes, prévue aux articles R. 2161-2 à R. 2161-5 et par les articles R. 2162-1 et R. 2162-2 - R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le montant prévisionnel estimé de la dépense annuelle est de **310 000.00 € HT.**

Monsieur George DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE L'AUTORISER**, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer les marchés ainsi lancés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne**, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer les marchés ainsi lancés.

Cette autorisation est donnée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco située sur la commune de Saint Maurice Les Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40
Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant
Secteur Centre : 7
Secteur Est : 3
Secteur Nord : 6
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 6
Conseil Départemental : 4
Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-23

Objet : ENERGIES

ENGAGEMENT DU SEHV DANS UN PROJET DE CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EUCALYPTUS.

1/3

Monsieur Philippe HENRY, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la décision de l'assemblée délibérante du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en date du 5 mai 2020, actant l'adhésion de la collectivité à Energies Service Public 87 (ESP87) du SEHV avec effet à la date de visa de la préfecture de la convention d'adhésion, le 4 septembre 2020 ;

Vu la délibération 2020-28 du SEHV actant l'adhésion du Conseil Départemental de la Haute-Vienne à la compétence optionnelle ESP87 du SEHV.

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (la FNCCR) a ouvert, jusqu'au 15 mars 2021, un appel à manifestation d'intérêt nommé EUCALYPTUS (« pour une rénovation Energétique Utile du Collège Au Lycée : Passage de la Théorie aux Usages ») dans le cadre d'un nouveau programme financé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) appelé ACTEE2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) ;

Considérant les deux valeurs portées par cet appel à manifestation d'intérêt (AMI), à savoir :

- ✓ La mutualisation : travailler ensemble avec plusieurs entités afin de mutualiser l'expertise ;
- ✓ Le long terme : s'inscrire dans une stratégie patrimoniale de long terme pour une construction durable du territoire.

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President**

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

**DELIBERATION
N° 2021-23**

Objet :

ENERGIES

**ENGAGEMENT DU SEHV
DANS UN PROJET DE
CANDIDATURE A L'APPEL
A MANIFESTATION
D'INTERET EUCALYPTUS.**

Considérant que cet AMI est ouvert aux Conseils Régionaux et Départementaux et qu'ils sont incités à mutualiser avec d'autres acteurs comme les syndicats d'énergie ;

Considérant que l'objectif de cet AMI est d'améliorer les performances globales et diminuer les besoins en énergie des bâtiments de l'enseignement secondaire (collèges, lycée, EREA), en encourageant le passage des études aux travaux grâce aux financements, entre autre, de la maîtrise d'œuvre ;

Considérant que le Conseil Départemental de la Haute-Vienne sollicite le SEHV pour constituer un dossier de candidature en partenariat portant notamment sur un programme d'audits énergétiques des collèges et la constitution d'un programme de rénovation énergétique ;

Considérant que le montant d'aide maximale est de 350 000.00 euros, cet AMI pourra intégrer le financement :

- ✓ De postes d'économies de flux ;
- ✓ De matériels et logiciels permettant le suivi de consommations et/ou la connaissance du patrimoine ;
- ✓ D'études techniques (audits énergétiques notamment) ;
- ✓ De la maîtrise d'œuvre.

Les taux d'aide et de plafonnement de la FNCCR dans le cadre d'EUCALYPTUS sont les suivants :

Taux d'aide et plafonnement (cas de Conseil Départemental)	
Ressources humaines	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 100 000 € HT par membre du groupement.
Outils de suivi de consommation énergétique	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 80 000 € HT par membre du groupement.
Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 120 000 € HT par membre du groupement.
Maîtrise d'œuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement. <i>L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action.</i>
Plafond total d'aide par membre du groupement	350 000 € HT par Conseil Départemental, plafonné à 1 500 000 € HT pour l'ensemble du dossier en cas de groupement.



Monsieur Le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER** le SEHV à s'engager dans le projet EUCALYPTUS en bâtissant un projet de candidature en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.
- **DE DEFINIR**, avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la meilleure forme de partenariat pour répondre au mieux aux attentes de l'AMI EUCALYPTUS.
- **Sous réserve que le jury de l'AMI EUCALYPTUS retienne la candidature, D'AUTORISER Monsieur Le Président** à signer la convention afférente à l'Appel à Manifestation d'Intérêt EUCALYPTUS / ACTEE2, initié par la FNCCR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le SEHV à s'engager dans le projet EUCALYPTUS en bâtissant un projet de candidature en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.
- **AUTORISE** la définition, avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la meilleure forme de partenariat pour répondre au mieux aux attentes de l'AMI EUCALYPTUS.
- **AUTORISE, Sous réserve que le jury de l'AMI EUCALYPTUS retienne la candidature, Monsieur Le Président** à signer la convention afférente à l'Appel à Manifestation d'Intérêt EUCALYPTUS / ACTEE2, initié par la FNCCR.

DELIBERATION
N° 2021-23

Objet :

ENERGIES

**ENGAGEMENT DU SEHV
DANS UN PROJET DE
CANDIDATURE A L'APPEL
A MANIFESTATION
D'INTERET EUCALYPTUS.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Publié le : 22 MARS 2021

3/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-24

Objet : ENERGIES

**PROGRAMME DE
TELEGESTION CEDRE :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
CONVENTIONNER AVEC
LES MEMBRES.**

1/2

Monsieur Philippe HENRY, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération 2020-08 du 23 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention afférente à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CEDRE « Cohérent Efficace et Durable pour la Rénovation Energétique » réalisé dans le cadre du programme ACTE « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » initié par la FNCCR ;

Vu la délibération 2020-27 du 12 mars 2020 qui définit, entre autres, le programme de télégestion prévoyant l'installation des équipements de télérelève et de télégestion interactive via le GéoSEHV pour les chaufferies bois et leurs sous stations dans l'objectif d'améliorer la gestion, de permettre la récupération de données des sous-compteurs, d'interagir sur les programmations et, in fine, d'optimiser les consommations ;

Considérant que la délibération 2020-27 fixe les critères suivants pour la réalisation du programme :

- ✓ Priorisation sur les chaufferies bois et leurs sous stations ;
- ✓ A défaut, élargissement à d'autres installations thermiques en priorisant les énergies renouvelables ou les pompes à chaleur ;
- ✓ Limitation de la somme des Investissements retenus à hauteur de 60 000.00 euros HT.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Considérant l'intégration des installations concernant les chaufferies bois et leurs sous-stations en priorité, les demandes retenues par la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT se sont portées sur les demandes de participation de :

- ✓ 4 membres pour 4 chaufferies bois et 9 sous-stations pour un montant estimé à environ 35% du programme.

Le classement des autres installations se porteront d'abord sur les installations de chauffage par rapport aux installations de production d'eau chaude sanitaire et sur les types de bâtiments suivants, écrits dans l'ordre de priorité :

1. Ecoles
2. Salles des fêtes
3. Restaurants scolaires
4. Accueils de Loisirs Sans Hébergement
5. Médiathèques
6. Equipements sportifs
7. Logements

En cas d'égalité de classement, la date d'arrivée de la déclaration d'intention à participer sera déterminante.

**DELIBERATION
N° 2021-24**

Objet :

ENERGIES

**PROGRAMME DE
TELEGESTION CEDRE :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
CONVENTIONNER AVEC
LES MEMBRES.**

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les conditions financières et administratives de la mise en œuvre du programme de télégestion interactive de ses installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire au nom et pour le compte de la collectivité, conformément aux modalités de la délibération n°2020-27 précitée ;

Monsieur Le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER Monsieur Le Président** à signer la convention d'action spécifique dont le projet est annexé au présent rapport avec les membres engagés dans le programme précité, ainsi que tous les avenants qui y seront attachés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Président** à signer la convention d'action spécifique dont le projet est annexé au présent rapport avec les membres engagés dans le programme précité, ainsi que tous les avenants qui y seront attachés.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

Publié le :

22 MARS 2021

2/2

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**CONVENTION D'ACTION SPECIFIQUE
MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE TELEGESTION INTERACTIVE DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES
MAINTENANCE**

Présentée le 11 mars 2021 à l'assemblée délibérante du SEHV

Entre les soussignés :

La Commune/Communauté de Communes ..., désignée, ci-après par « la Collectivité », représentée par son Maire/Président(e) ..., dûment habilité(e) par délibération du Conseil Municipal/Communautaire du ... en date du....

D'une part,

Et

Le Syndicat, Energies Haute Vienne, désigné, ci-après, par « le SEHV », représenté par son Président, Monsieur Georges DARGENTOLLE, dûment habilité par délibération du Comité Syndical ... en date du...

D'autre part,

Vu la délibération n°2020-30 de l'Assemblée Plénière du SEHV en date du 12 mars 2020 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de ventilation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal/ Communautaire du <NOM DU MEMBRE> en date du XX/XX/XXXX, approuvant la Convention constitutive du groupement de commandes précitée ;

Vu la délibération n°2020-08 de l'Assemblée Plénière du SEHV en date du 23 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention afférente à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CEDRE réalisé dans le cadre du programme ACTEE (« Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique », relevant du programme CEE PRO-INNO-17) et initié par la FNCCR ;

Vu la délibération n°2020-27 de l'Assemblée Plénière du SEHV en date du 12 mars 2020 définissant les modalités de mise en œuvre et de financement du programme de télégestion (installations des équipements de télé-relève et de télégestion interactive des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire) ;

Vu l'appel à participation sur le programme de télégestion proposé par le Syndicat à l'attention des collectivités membres ;

Vu les critères de classement des candidatures et la liste des membres rendues éligibles au programme télégestion par la Commission Transition Energétique et Climat du SEHV le 4 février 2021.

Considérant que la mise en œuvre du programme télégestion sur les installations ciblées du membre a pour but d'améliorer la gestion, permettre la récupération de données de consommation et d'interagir sur les programmations ;

Considérant le marché en procédure adaptée passé par le SEHV sur la mise en place d'un programme de télégestion interactive pour les membres du groupement de commandes maintenance et exploitation des installations thermiques et de ventilation.

Il a été convenu :

Article I. OBJET.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions financières et administratives de la mise en œuvre d'un programme de télégestion interactive de ses installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire au nom et pour le compte de la collectivité.

Article II. DESIGNATION DES PRESTATIONS A REALISER.

Les prestations à réaliser sont la mise en œuvre d'un programme de télégestion interactive de ses installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments ...

Article III. ATTRIBUTIONS CONFIEES AU SEHV.

3.1 Définition des conditions techniques et administratives.

Le SEHV détermine les besoins au regard des équipements techniques présents sur le patrimoine de la Collectivité pour répondre à ses besoins.

A ce titre, il établit un plan prévisionnel de dépenses afin de déterminer l'enveloppe budgétaire de l'opération, en précisant les postes de prestations éligibles au programme ACTEE.

Le SEHV s'appuie sur les clauses du marché à bon de commande dressé par ses soins, afin de traduire de manière opérationnelle, les cibles suivantes :

- L'installation d'équipements de télérelève des sous-compteurs de calories et/ou d'énergie (avec relais de communication par bâtiment et/ou usages), ainsi que l'installation de sous-compteurs le cas échéant ;
- La mise en œuvre d'une télégestion interactive (via le Système d'Information Géographique (SIG) du SEHV GéoSEHV et permettant le pilotage à distance de certaines fonctionnalités ainsi que l'accès aux données principales des installations rendues communicantes) traitant de systèmes de production de chauffage au bois énergie, PAC aérothermique, géothermique ou un système solaire thermique.

3.2 Conditions financières du contrat d'action spécifique.

Le SEHV ne perçoit aucune rémunération pour cette mission.

3.3 Conditions financières des prestations de mise en œuvre de la télégestion.

3.3.1 Détermination des prix unitaires – mode d'évaluation – règlement des prestations.

Le SEHV fait procéder à la valorisation du bon de commande correspondant par le prestataire titulaire du marché, en capacité à répondre à l'ensemble des solutions techniques pour la mise en œuvre de la solution de télégestion.

Le montant d'investissement prévisionnel est alors soumis à l'approbation de la Collectivité.

En cas d'acceptation du projet, la Collectivité prévoit la formalisation d'une délibération de son organe délibérant.

Les prestations sont intégralement réalisées au travers du marché conclu par le SEHV, ouvert aux collectivités adhérentes au groupement de commandes maintenance des installations thermiques et de ventilation.

Le bon de commande correspondant est alors émis par le SEHV au titulaire du marché.

3.3.2 Financement des prestations.

Le SEHV rémunère de la somme correspondante portée au bon de commande, le titulaire dans les conditions prévues au C.C.A.P. du marché.



Le SEHV assure la surveillance et la conduite des prestations.
Il établit le bon de commande et fixe les délais impartis à l'entreprise pour leur réalisation.
Un double du bon de commande sera remis à la Collectivité.
Le SEHV transmet au titulaire du marché toutes les données utiles à l'exécution des prestations.

3.5 Réception des études.

Afin de procéder aux opérations préalables à l'admission des prestations le titulaire adressera son projet de décompte final.
Les opérations préalables à l'admission des prestations seront réalisées en présence du titulaire, de la Collectivité et du SEHV, dûment convoqués.
Le SEHV prononcera en concertation, la décision d'admission des prestations et accomplira tous actes afférents.

3.6 Remise de documents.

La Collectivité se verra remettre un Dossier des Ouvrages Exécutés et les différents profils de connexion à l'interface de télégestion.

3.7 Formation.

La Collectivité bénéficiera d'une session de formation sur le site équipé par le titulaire du marché.

Article IV. ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE.

En phase d'exécution des prestations, la Collectivité s'engage :

- À transmettre au titulaire du marché, dans les délais prévus au planning, tous compléments de données nécessaires à la bonne exécution des prestations ;
- À permettre au titulaire du marché de visiter les lieux accompagnés d'une personne dédiée de la Collectivité et, éventuellement, d'un interlocuteur du SEHV ;
- À permettre l'utilisation du réseau de communication actif en vue du déploiement de la solution de télégestion ;
- À participer aux réunions de chantier ;
- À participer à la session de formation à l'utilisation de l'interface déployée.

Article V. MONTANT GLOBAL DES PRESTATIONS.

L'estimation des sommes dues se décompose comme suit : ...

Le recouvrement des sommes dues se fera sur le montant **exact** des prestations réalisées en € TTC, une copie de la récapitulation du décompte final des prestations et du certificat du service fait en justificatif.

Si, dans le cadre de la réalisation des prestations, le montant s'avérait supérieur au montant stipulé dans la convention initiale, un avenant sera signé entre le SEHV et la Collectivité pour préciser les montants à charge de la Collectivité.

Article VI. MODALITES DE REMBOURSEMENT.

6.1 Délais de recouvrement.

La Collectivité s'engage à rembourser intégralement le SEHV au vu du certificat de service fait, sur présentation du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette, dans le respect du délai global de paiement afférent à la comptabilité publique.

Le SEHV ne prévoit pas de demande d'acompte pour le remboursement des prestations.



La Collectivité s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes mises en recouvrement et à inscrire la somme correspondante à son budget.

6.3 Aide au financement – programme ACTEE.

Le SEHV reverse à la Collectivité, l'aide au financement apporté par le programme ACTEE à concurrence d'un montant s'élevant à 75 % du montant en € HT des investissements éligibles au cadre de la mise en œuvre du programme de télégestion.

En cas de prestations n'entrant pas dans le champ des postes éligibles du programme ACTEE, aucun financement ne pourra être apporté par le SEHV à la Collectivité.

Article VII. REMISE DE L'EQUIPEMENT et EXPLOITATION DES DONNEES.

A l'issue de la décision d'admission, les installations ainsi équipées seront restituées à la Collectivité pour en assurer pleine jouissance.

Les données collectées par la solution de télégestion resteront accessibles au SEHV, sur toute la durée de la convention, pour le besoin statistique et pour l'accompagnement des collectivités adhérentes au service Energies du Syndicat.

Le logiciel « GéoSEHV » adoptera un portail de connexion sécurisée à la solution de télégestion du délégant.

Le délégataire s'engage à maintenir les accès distants aux installations afin de garantir un accès permanent pour ses besoins propres et pour ceux du délégant, répondant à la collecte et le pilotage sur les aspects suivants :

- Les données de consommations d'énergie des compteurs communicants ;
- Les relevés de paramètres de fonctionnements des installations (alarmes, états de fonctionnement) ;
- L'interaction locale/distante avec les équipements.

Article VIII. DUREE DU MANDAT.

La présente convention prendra effet dès sa notification et expirera à l'extinction de l'exploitation de la solution de télégestion.

Article IX. MODIFICATION DE LA CONVENTION.

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant écrit, conclu entre les parties à la convention.

Article X. RESILIATION DE LA CONVENTION.

La présente convention pourra être résiliée jusqu'à l'émission du bon de commande par le SEHV par lettre recommandée avec accusé réception.

Fait à... le ...

Le représentant de la collectivité

Le Président du Syndicat Energies
Haute-Vienne, M. Georges DARGENTOLLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-25

Objet : RESSOURCES HUMAINES

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

1/2

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il convient de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade ;

Considérant la nécessité d'actualiser la délibération du 24 octobre 2007 sur ce sujet ;

Considérant que la délibération de 2007 fixait un taux général de 100% en listant les grades concernés à cette date ;

Considérant que certains grades ont disparu alors que d'autres sont aujourd'hui manquants ;

Considérant que la décision de nomination par avancement de grade reste au choix de l'employeur.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique se réunissant le 2 mars 2021 ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président



Monsieur Le Président propose :

- **DE FIXER** le taux suivant, sans limitation de durée, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

TOUS GRADES, TOUS CADRES D'EMPLOIS, TOUTES FILIERES : 100%.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** le taux suivant, sans limitation de durée, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

TOUS GRADES, TOUS CADRES D'EMPLOIS, TOUTES FILIERES : 100%.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
N° 2021-25**

**Objet :
RESSOURCES HUMAINES**

**DETERMINATION DU
TAUX DE PROMOTION
POUR LES
AVANCEMENTS DE
GRADE.**

Publié le : 22 MARS 2021

2/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 4

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-26

Objet : RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'INGENIEUR AU 1^{ER} MAI
2021.**

1/2

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV.

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'ingénieur d'un agent exerçant actuellement les fonctions de chargé de projet Transition Énergétique-DSP sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;

Considérant que les fonctions de l'agent correspondent au cadre d'emplois des ingénieurs, notamment les missions de conception et d'expertise ainsi que des études ou la conduite de projets.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président



Monsieur Le Président propose de :

- **CREER**, à compter du 1^{er} mai 2021, un poste d'ingénieur à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent.
- **PREVOIR** la suppression du poste de technicien principal de 2^{ème} classe pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **CREE**, à compter du 1^{er} mai 2021, un poste d'ingénieur à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent.
- **PREVOIT** la suppression du poste de technicien principal de 2^{ème} classe pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIT** au budget principal les crédits nécessaires.

**DELIBERATION
N° 2021-26**

**Objet :
RESSOURCES HUMAINES**

**CREATION D'UN POSTE
D'INGENIEUR AU 1^{ER} MAI
2021.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Publié le : 22 MARS 2021

2/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 39
Pouvoirs : 4

Votants : 43, représentant
Secteur Centre : 7
Secteur Est : 3
Secteur Nord : 6
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 6
Conseil Départemental : 3
Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-27

**Objet : RESSOURCES
HUMAINES
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC :
CREATION D'UN POSTE DE
TECHNICIEN MULTIGRADES
A COMPTER DU 19 AVRIL
2021.**

1/2

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la vacance d'un poste sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe, à compter du 19 avril 2021, suite au départ par mutation de l'agent occupant les fonctions de responsable du service Eclairage Public ;

Monsieur Le Président propose de :

- **CREER**, à compter du 19 avril 2021, un poste de technicien multigrade à temps complet sur le budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC.
- **PERMETTRE** que le recrutement soit ainsi ouvert aux grades de :
 - ✓ Technicien ;
 - ✓ Technicien principal de 2^{ème} classe ;
 - ✓ Technicien principal de 1^{ère} classe.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President

- **PREVOIR**, au budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **CREE**, à compter du 19 avril 2021, un poste de technicien multigrade à temps complet sur le budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC.
- **PERMET** que le recrutement soit ainsi ouvert aux grades de :
 - ✓ Technicien ;
 - ✓ Technicien principal de 2^{ème} classe ;
 - ✓ Technicien principal de 1^{ère} classe.
- **PREVOIT**, au budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, les crédits nécessaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**DELIBERATION
N° 2021-27**

**Objet :
RESSOURCES HUMAINES**

**BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC : CREATION D'UN
POSTE DE TECHNICIEN
MULTIGRADES A
COMPTER DU 19 AVRIL
2021.**

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**Publié le : 22 MARS 2021
2/2**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Voitants : 43, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 3

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-28

Objet : RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE « ECONOMIE DE FLUX » (sous réserve).

1/4

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et son article 17-II qui permet aux collectivités, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, de recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif à ces contrats de projet dans la fonction publique ;

Considérant l'AMI EUCALYPTUS, initié par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE2 et vu précédemment sur le rapport numéro 13 ;

Considérant la candidature conjointe à l'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et du SEHV ;

Considérant le financement d'un poste d'« Econome de flux » par la FNCCR dans le cadre de ce programme et ce, jusqu'au terme de celui-ci, évalué aujourd'hui au 15 octobre 2023 ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président



**Nombre d'élus en
exercice : 66**

**DELIBERATION
N° 2021-28**

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
« ECONOMME DE FLUX »
(sous réserve).**

Considérant le rôle retenu par la FNCCR pour ce poste à savoir : viser à la réduction des consommations, en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelle, par des missions de détection, conseil et diagnostic, ainsi que du développement de l'ingénierie financière, de l'accompagnement de la réalisation des travaux et de suivi post-travaux ;

Monsieur le Président précise que l'économe de flux, en bonne liaison avec les conseillers énergies en place, aura pour mission d'intervenir dans la mise en place des actions du programme EUCALYPTUS sur les collèges, notamment :

- De piloter, coordonner et suivre le programme d'audits énergétiques ;
- D'élaborer un programme pluriannuel d'investissements en lien avec les services ;
- D'accompagner des projets de rénovation énergétique : aide au montage financier et à l'obtention des aides disponibles, assistance technique dans la réalisation et réception des projets.

Il pourra également être amené à participer marginalement (au maximum à 25% de son temps) aux missions générales d'ESP87.

Monsieur le Président précise que :

- Ce programme prévoit des aides à l'animation susceptibles de financer une partie substantielle de cet emploi. Le financement sera à un taux d'aide maximale de 50% et plafonné à une aide maximale de 100 000 € HT.
- La création de ce poste est conditionnée par la signature du programme précité ;
- La rémunération de l'emploi contractuel ainsi créé se fera sur la base de la grille indiciaire des techniciens principaux de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie B, augmenté du régime indemnitaire attaché à ce cadre d'emploi ;
- L'agent qui pourvoira cet emploi devra justifier du niveau de diplôme correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (à savoir un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente) ;
- Le contrat à durée déterminée prendrait fin avec la fin du programme EUCALYPTUS (évalué aujourd'hui au 15 octobre 2023).

Monsieur le Président propose :

- **DE CREER, à compter de la signature du programme précité**, un emploi non permanent à temps complet au grade de technicien principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie B, sous réserve de la signature effective du programme Eucalyptus.

**DELIBERATION
N° 2021-28**

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
« ECONOMIE DE FLUX »
(sous réserve).**

3/4

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210311-202128-DE

- **QUE** Cet emploi soit pourvu, sur la base de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats de projet, par un agent contractuel justifiant du niveau de diplôme correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (à savoir un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente). Sa rémunération serait calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe. L'agent contractuel serait recruté jusqu'à la fin du programme EUCALYPTUS (évalué aujourd'hui au 15 octobre 2023). Conformément à la réglementation, le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
- **QUE**, s'il s'avère, après signature du programme Eucalyptus puis du contrat à durée déterminée correspondant, que ledit programme ne peut pas se réaliser, ou que son résultat a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, le SEHV pourra mettre fin de manière anticipée au contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial. Cette rupture anticipée donnerait alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.
- **DE PREVOIR** l'inscription au budget principal des crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **CREE, à compter de la signature du programme précité**, un emploi non permanent à temps complet au grade de technicien principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie B, sous réserve de la signature effective du programme EUCALYPTUS.
- **DECIDE QUE** Cet emploi soit pourvu, sur la base de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats de projet, par un agent contractuel justifiant du niveau de diplôme correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (à savoir un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente). Sa rémunération serait calculée, compte-tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe. L'agent contractuel serait recruté jusqu'à la fin du programme EUCALYPTUS (évalué aujourd'hui au 15 octobre 2023). Conformément à la réglementation, le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

Nombre d'élus en
exercice : 66

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210311-202128-DE

Budget
Le retour

- **DECIDE QUE**, s'il s'avère, après signature du programme EUCALYPTUS puis du contrat à durée déterminée correspondant, que ledit programme ne peut pas se réaliser, ou que son résultat a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, le SEHV pourra mettre fin de manière anticipée au contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial. Cette rupture anticipée donnerait alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.
- **PREVOIT** l'inscription au budget principal des crédits nécessaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
N° 2021-28**

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
« ECONOME DE FLUX »
(sous réserve).**

Publié le :

22 MARS 2021

4/4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 39
Pouvoirs : 4

Votants : 43, représentant
Secteur Centre : 7
Secteur Est : 3
Secteur Nord : 6
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 6
Conseil Départemental : 3
Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2020-29

Objet : RESSOURCES HUMAINES

**CRÉATION D'UN POSTE
D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE A COMPTER
DU 1^{ER} AOUT 2021.**

1/2

Monsieur Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à compter du 01/08/2019 pour une période d'un an, et renouvelé pour une même période à compter du 01/08/2020, avec un agent de maîtrise principal sur un poste d'assistante au sein du service Hygiène - Sécurité - Environnement ;

Considérant que l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 énonce que « *sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils sont occupés par des fonctionnaires* » ;

Considérant que l'ensemble des missions confiées à l'agent concerné sont réalisées avec professionnalisme.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

Monsieur le Président propose de :

- **CREER** à compter du 1er août 2021, un poste d'adjoint technique à temps complet affecté au service Hygiène - Sécurité - Environnement.
- **PREVOIR** la suppression du poste d'agent de maîtrise principal, initialement ouvert et actuellement pourvu par l'agent concerné, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIR** au budget PRINCIPAL les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1er août 2021, un poste d'adjoint technique à temps complet affecté au service Hygiène - Sécurité - Environnement.
- **PREVOIT** la suppression du poste d'agent de maîtrise principal, initialement ouvert et actuellement pourvu par l'agent concerné, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIT** au budget PRINCIPAL les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

**DELIBERATION
N° 2020-29**

**Objet :
RESSOURCES HUMAINES**

**CRÉATION D'UN POSTE
D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE A COMPTER
DU 1^{ER} AOUT 2021.**

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Publié le : 22 MARS 2021

2/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGÉ, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGÉ, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Voteants : 43, représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 3

Secteur Nord : 6

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 6

Conseil Départemental : 3

Limoges Métropole : 0

DELIBERATION N° 2021-30

Objet : RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR HORS CLASSE.

1/2

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV.

Considérant le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur hors classe proposé par Monsieur le Président du SEHV pour l'année 2021 ;

Considérant que l'ensemble des missions confiées à l'agent concerné sont réalisées avec professionnalisme.

Monsieur Le Président propose de :

- **CREER** à compter du 1^{er} avril 2021 un poste d'ingénieur hors classe à temps complet afin de permettre cet avancement de grade.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : Président

- **PREVOIR** la suppression du poste d'ingénieur principal, initialement ouvert et pourvu par l'agent bénéficiant de cet avancement, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} avril 2021 un poste d'ingénieur hors classe à temps complet afin de permettre cet avancement de grade.
- **PREVOIT** la suppression du poste d'ingénieur principal, initialement ouvert et pourvu par l'agent bénéficiant de cet avancement, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIT** au budget principal les crédits nécessaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
N° 2021-30**


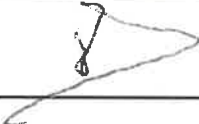





**Objet :
RESSOURCES HUMAINES**






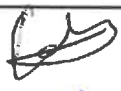
**CREATION D'UN POSTE
D'INGENIEUR HORS
CLASSE.**



Publié le : 22 MARS 2021



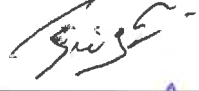



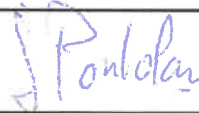
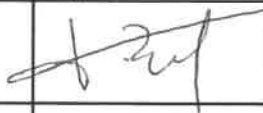



2/2


LISTE DES PRÉSENTS
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 11 MARS 2021

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
OUEST	Xavier	ABBADIE	excusé	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY	<i>excusé</i>	
CENTRE	Christophe	BARBE		
EST	Max	BASCANS	excusé	
SUD EST	Dominique	BAUDEMONT		
EST	Eric	BERGERON	excusé	
SUD	Christophe	BREUIL		
OUEST	Jean- Christophe	BRIARD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Isabelle	BRIQUET	excusée	pouvoir à Marlène LALOGÉ
SUD EST	Didier	BROUSSE		
CENTRE	Claude	BRUNAUD	<i>excusé</i>	
EST	Gérard	CHADELAUD		
SUD EST	Michel	CHADELAUD	<i>excusé</i>	
OUEST	Jean-Pierre	CHALARD		
OUEST	Romain	CHARBONNIER	excusé	

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
CENTRE	Patrice	CHAUVET	excusé	
SUD	Christian	CHIROL		
OUEST	Edouard	COQUILLAUD		
NORD	Jean-Louis	COUNORD		
SUD	Georges	DARGENTOLLE		
NORD	Roland	DAVID		
OUEST	Didier	DELAVERGNAS		
SUD EST	Roger	DESROCHE		
SUD	Jean-Bernard	DOGNON		
SUD	André	DUBOIS		
NORD	Jacques	DUFOURD	excusé	
EST	Jean-Jacques	DUPRAT		
EST	Laurent	FALCON		
OUEST	Gilbert	FAUPIN		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Evelyne	FONTAINE		
CULM	Joël	GARESTIER	excusé	
SUD	Emilie	GILLET	excusée	
OUEST	Jean-Pierre	GRANET		

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
CENTRE	Guillaume	GUERIN	excusé	pouvoir à François POIRSON
NORD	Jean-Claude	GUILLON	excusé	
SUD	Jean-Philippe	GUYOT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Christian	HANUS		
CENTRE	Philippe	HENRY		
CENTRE	Fabien	HUSSON	excusé	
NORD	Alain	JOUANNY		
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGÉ		
OUEST	Patrick	LAMBERT	excusé	
CENTRE	Armand	LAPLAUD		
CENTRE	Alain	LAURENT		
EST	Jean-Marc	LEGAY		
NORD	Jean-Paul	LETANG		
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE		
SUD EST	Dominique	MARQUET		
NORD	Claude	MARTIN		
NORD	André	MAURY		

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
SUD	Michel	MOURET		
SUD	Guy	NOEL		
EST	Bernard	PEIGNER		
SUD EST	Emmanuel	PINEDA		
EST	Jacques	PLEINEVERT		
CENTRE	François	POIRSON		
NORD	Jean-François	POMMIER		
NORD	Jocelyne	PORTOLAN		
CENTRE	Fabrice	RECORD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jocelyne	REJASSE	excusée	pouvoir à Marlène LALOGÉ
OUEST	Jean-Claude	SAINTONGE		
CENTRE	Bernard	THALAMY	excusé	pouvoir à François POIRSON
OUEST	Francis	THOMASSON		
CULM	Gilles	TOULZA	excusé	
SUD EST	Jean-Marie	VILLACHON		

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON REPRESENTANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
Monsieur Seymour MORSY Préfet de Haute-Vienne			
Monsieur Gilles GUEGAN Trésor Public			

POUVOIR

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) BRIQUET Isabelle
demeurant à Le Palais sur Vienne
donne pouvoir à (Nom, Prénom) LALOZE Charlotte
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du
SEHV du jeudi 11 mars 2021

Le/la mandant(e),
Date et signature

le 10 mars 2021



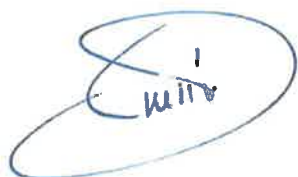
Le/la mandataire
Pour acceptation,
Date et signature



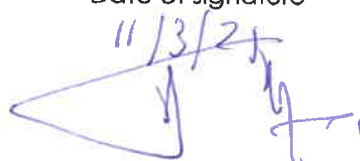
POUVOIR

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)..... GUÉRIIN Guillaume.....
demeurant à Limoges.....
donne pouvoir à (Nom, Prénom)..... M. POISSON François.....
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du
SEHV du ... 13 Mars 2021.....

Le/la mandant·e,
Date et signature



Le/la mandataire
Pour acceptation,
Date et signature

11/3/21




POUVOIR

Les articles 6.2a et 6.8 des statuts du SEHV traduisent la volonté des collectivités membres du SEHV d'assurer la représentation des adhérents par un suppléant en cas d'empêchement d'un délégué titulaire. Cette mesure permet aux collectivités adhérentes regroupées par secteurs de maintenir le nombre de leurs délégués physiquement présents lors des réunions. Le règlement intérieur de l'Assemblée du SEHV prévoit les conditions d'information du suppléant en cas d'absence du titulaire qui doit être remplacé.

Si le délégué titulaire et le suppléant sont empêchés, le titulaire peut donner mandat à un autre membre titulaire du comité de son choix.

Je soussignée (Nom, Prénom) REJASSE Jocelyne demeurant à La Truille 87600 VAYRES - donne pouvoir à (Nom, Prénom) LALOGÉ Marlène pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du SEHV du Mars 2021 (date).

Date et signature du mandant

le 05/03/21

Pour acceptation,

Date et signature
Du mandataire

le 05/03/21

POUVOIR

Je soussigné(e) (Nom, Prénom).....THALATY Bernard.....
demeurant àAVREIL 50 chemin de Blegou.....
donne pouvoir à (Nom, Prénom).....D. POIRSON François.....
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du
SEHV du10 Mars 2021.....

Le/la mandant(e),
Date et signature

4 Mars 2021



Le/la mandataire
Pour acceptation,
Date et signature

11/3/21

